

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL : COMMUNE DE CABANNES

UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL AU NIVEAU
LOCAL...



... POUR BIEN GRANDIR ET S'EPANOUIR A
CABANNES

I. Sommaire

I.	Sommaire	2
II.	Définition de la méthodologie	3
III.	Introduction : pourquoi un parcours éducatif et culturel sur le territoire ?	3
IV.	Durée du PEDT.....	7
	1 – Données de cadrage	8
	a) Données démographiques (année 2019) :	8
	b) Situation familiale.....	9
	c) Données socio-économiques.....	11
	d) Données du territoire communal.....	12
	2 – L'offre existante pour l'enfance et la jeunesse	20
	a) Etat des lieux de l'offre éducative municipale existante et des ressources humaines	22
	b) Etat des lieux de l'offre éducative associative existante en direction de l'enfance et de la jeunesse	26
	c) Les partenaires institutionnels des actions éducatives en faveur des enfants ou des familles mise en œuvre sur la commune	29
	3 – Les infrastructures	29
	a) Les infrastructures municipales.....	29
	b) Les infrastructures de proximité	33
V.	Le jeune enfant : 0-3 ans	35
	Les points forts du territoire.....	35
	Les points faibles du territoire	36
	Autres éléments repérés sur le territoire.....	36
VI.	L'enfant : 3-12 ans	36
	Les points forts du territoire.....	36
	Les points faibles du territoire	38
	Autres éléments repérés sur le territoire.....	38
VII.	Les jeunes : 12-25 ans	39
	Les points forts du territoire.....	39
	Les points faibles du territoire	39
	Autres éléments repérés sur le territoire.....	40
VIII.	Les valeurs éducatives.....	41
	a) L'action éducative : une action partagée	41

b) Les objectifs opérationnels.....	43
Garantir la laïcité	43
Lutter contre les inégalités et les discriminations - Garantir l'égalité d'accès	43
Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté.....	43
IX. Les objectifs généraux du projet éducatif.....	44
Les objectifs opérationnels et les actions associées	44
X. L'évaluation	48
XI. Conclusion	50
XII. Signataires du projet	51

II. Définition de la méthodologie

La commune a fait le choix de se lancer dans une démarche de projet. En ce sens un groupe de travail d'élus et d'agents municipaux techniciens s'est réuni afin de définir les grandes lignes de la méthodologie.

Ce groupe de travail a ainsi défini ce temps d'élaboration du projet comme un moment privilégié pour réunir et travailler avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans le secteur de l'enfance-jeunesse.

Dans cette logique, il est apparu que la méthodologie devait être avant tout participative / collaborative.

Ainsi la première étape nécessaire à ce projet a été la définition de la composition et du rôle d'un comité de pilotage dont doit être issu un comité technique plus « opérationnel ».

La composition du comité de pilotage a été arrêtée pour une première réunion mais pourra en fonction des points abordés et/ou de l'avancée du projet être élargi.

Le rôle du comité de pilotage a été défini par le groupe de travail :

- Veiller à la bonne conduite du projet éducatif
- Valider les orientations données à chaque étape
- Contribuer à l'élaboration en modifiant et/ou complétant chaque étape qui lui sera présentée s'il le juge nécessaire

III. Introduction : pourquoi un parcours éducatif et culturel sur le territoire ?

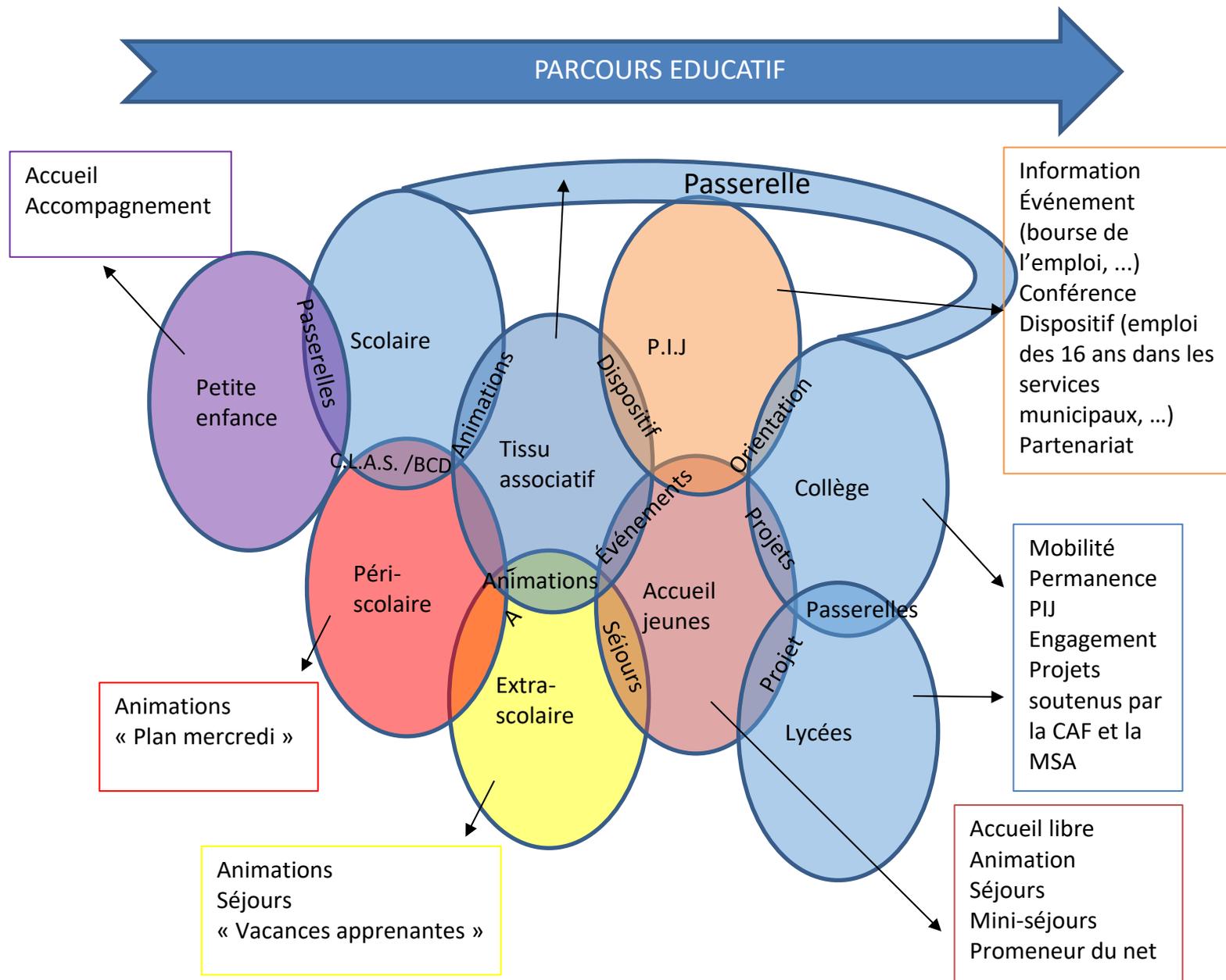
La commune de Cabannes, en lien avec les communes de Terre de Provence Agglomération, a développé un certain nombre de services auprès de l'enfance et la jeunesse au travers :

- d'un Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (E.A.J.E.),
- d'un Relais Petite Enfance (R.P.E.),
- d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (L.A.E.P.),
- des services périscolaires,

- d'une médiathèque,
- d'un Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.),
- d'un centre de vacances et de loisirs en Lozère (C.V.L.),
- du projet de l'accueil de jeunes (A.J.),
- du projet du Point Information Jeunesse (P.I.J).

Le projet éducatif territorial formalise une démarche permettant à la commune de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

La démarche doit permettre d'assurer la continuité éducative entre les différents acteurs et les différents temps de l'enfant. Elle a pour but de tirer parti de toutes les ressources du territoire et créer des synergies pour organiser une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire.



L'émergence d'un parcours éducatif doit permettre l'évolution d'une politique contractuelle enfance jeunesse vers une politique éducative publique enfance jeunesse en favorisant le passage d'une logique de dispositifs à une logique de partenariat.

La notion de parcours de territoire a pour objectif de participer au développement de l'offre sur le territoire afin de faciliter l'accès aux services, à la culture et à la découverte d'autres modes de vie (notion de bien-être), de briser le sentiment d'isolement (alerter, faire remonter les besoins) et d'inciter les jeunes qui ont grandi sur le territoire à revenir pour s'y installer.

L'ambition du nouveau projet est de travailler sur et pour le développement d'un territoire correspondant à celui de vie et de projet. Ce territoire éducatif est par nature poreux à ses frontières puisque lié aux usages et pratiques des habitants, qui s'affranchissent de ces frontières virtuelles pour mener des activités et bénéficier des services.

Le parcours éducatif et culturel est pensé sur un territoire local mais nécessite néanmoins une ouverture sur un territoire élargi au regard des dispositifs d'accueil, de formation, d'accompagnement et d'insertion nécessaires tout au long de la vie.

En effet, le parcours éducatif, c'est l'accompagnement à un double passage :

- de la formation initiale à la vie professionnelle
- de la famille d'origine à la famille choisie

mais aussi :

- du privé au public (pédagogie de la laïcité),
- de l'individu pulsionnel au sujet réflexif (pédagogie du sujet),
- de l'individuel au collectif (pédagogie institutionnelle),
- de l'expression spontanée à l'inscription dans une culture (pédagogie culturelle),
- du chaos des egos au lien social (pédagogie de la parole).

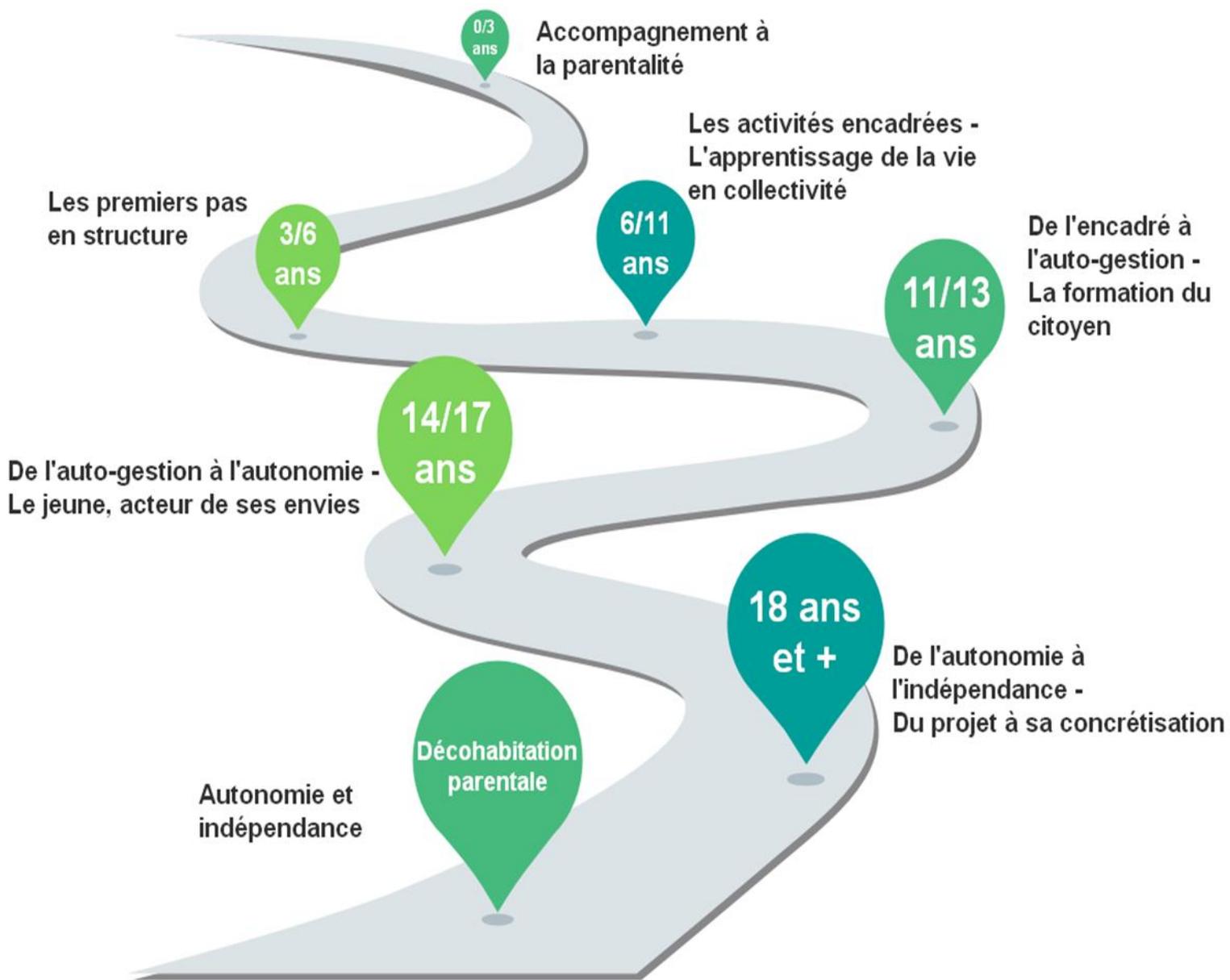
Cette évolution va l'amener à sortir de son territoire de naissance pour en découvrir d'autres où il trouvera les équipements et services nécessaires à sa formation et son épanouissement personnel. L'objectif à terme est de le faire revenir en lui proposant tous les outils et services pour lui permettre de s'installer.

Le parcours éducatif a pour but de créer une cohérence et une transversalité entre ces services, c'est la notion de parcours. Il s'adapte au développement et aux besoins de l'enfant ou du jeune à chaque étape de son développement.

0/6 ans Le contexte	<ul style="list-style-type: none">- Besoins biologiques (alimentation, sommeil, mouvement)- Besoin d'affection, de sécurité, de communication- Identification au parent du même sexe- Prise de conscience de son corps et de sa personne- Exploration du milieu (besoin d'expérience, de manipulations)- Curiosité du sexe opposé- Instabilité, variabilité des intérêts.
------------------------	---

<p>6 à 8 ans L'initiative du corps</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin de comprendre, le temps du pourquoi. - Besoins de socialisation (sens du donner, du recevoir, d'échanger) - Besoin de se dépenser, courir, sauter, grimper - Imitation, identification aux plus grands.
<p>8 à 10 ans Quel modèle ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La socialisation s'affirme : la bande de copains, la règle... - Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre. - Début d'une séparation filles - garçons - Besoin de justice, d'équité - Besoin de s'exprimer par des réalisations achevées : l'objet - Les activités physiques et créatives permettent de s'affirmer. - Les parents ne sont plus la seule référence (les copains, la maîtresse, l'animateur)
<p>10 à 12 ans La bande des ados « naissants »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La séparation des sexes devient opposition - Formation des bandes - Besoin de se situer comme « grand » - Maturation plus rapide des filles, besoin de compétition. - Besoin de savoir, de connaître (Approche de la réflexion et raisonnement)
<p>12 à 16 ans L'autonomie ... vers une indépendance réelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Modifications morphologiques - Apparition des pulsions amoureuses - Apprentissage de la sentimentalité - Intérêt pour les créations élaborées et spécialisation des intérêts. - Besoin d'initiatives et de responsabilité - Début du détachement par rapport à la famille - Besoin de dépense physique forte - Besoin d'identification (idoles). - Importance de l'appartenance au groupe - Recherche de reconnaissance de la part des adultes (fragilité de l'estime de soi)
<p>16 ans et + L'adulthood</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin d'accompagnement de projets - Demande forte d'autonomie et de reconnaissance - Besoin et demande d'outils d'orientation

Les activités proposées s'organiseront dans cette même logique, pour atteindre une finalité : l'autonomie et l'indépendance du jeune.



IV. Durée du PEDT

Le PEDT de la commune de Cabannes est signé pour une période de 3 ans s'étendant de la rentrée scolaire en septembre 2023 à la fin de la période estivale 2026.

LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE



1 – Données de cadrage

a) Données démographiques (année 2019) :

Taux de couverture CAF : population allocataire/population totale (2019)

Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Modes d'accueil "formels" :

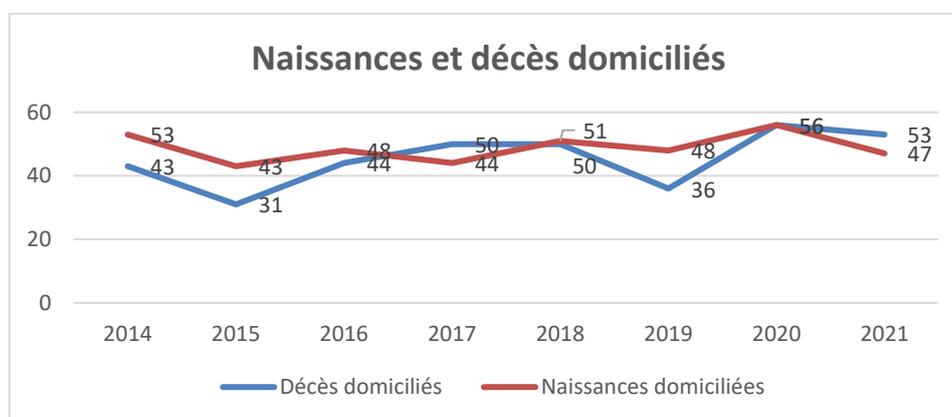
- Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers
- Salarié(e) à domicile
- Accueil en EAJE (collectif, familial et parental, micro-crèches)
- Ecole maternelle

La capacité d'accueil théorique correspond à l'ensemble des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné sur le territoire observé. Il est de 65.5% pour la commune de Cabannes, alors qu'il est de 51.6 % sur le territoire de l'EPCI, 47,5 % sur le département des Bouches du Rhône et 59,8 % au niveau national.

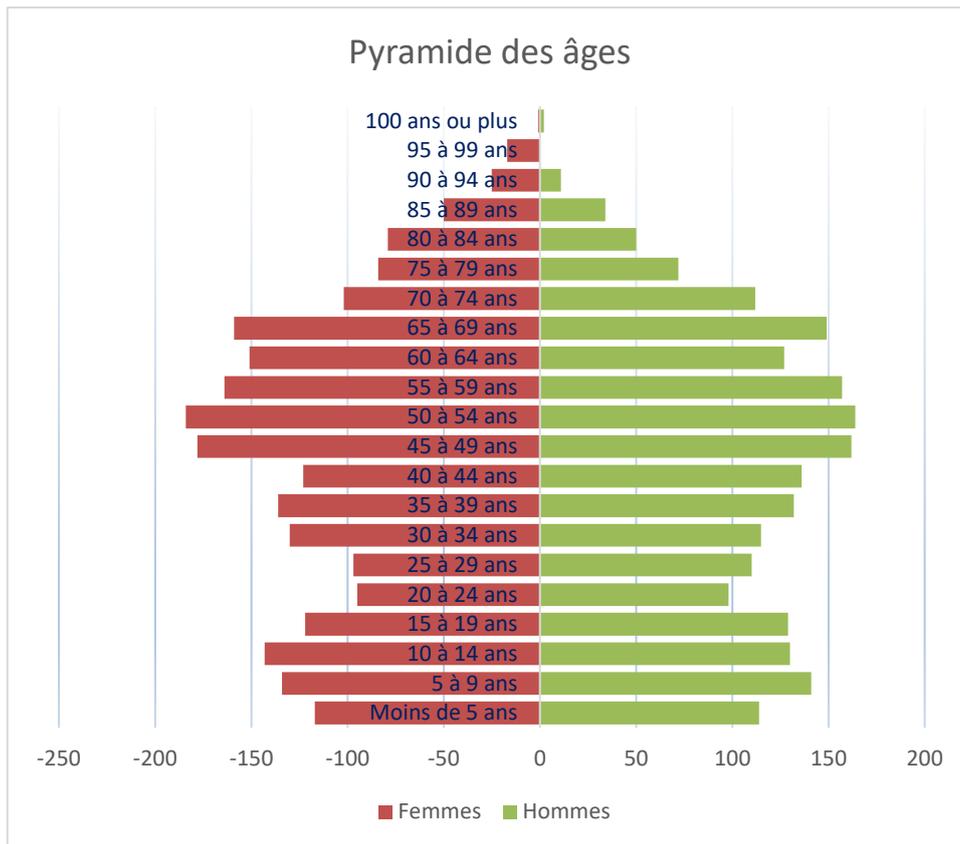
Nombre et proportions d'enfants par tranche d'âge (INSEE 2022)

	0-2 ans		3/5 ans		6/11 ans		12/13 ans		14/17 ans		18/25 ans		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Bouches-du-Rhône	67 916	11%	72 455	12%	146 407	23%	47 753	8%	95 894	15%	194 735	31%	625 161
Commune	125	10%	150	12%	349	28%	100	8%	229	18%	309	24%	1 261

Evolution du nombre de naissance et de décès à Cabannes (source INSEE)



Pyramide des âges Cabannaises – 2019

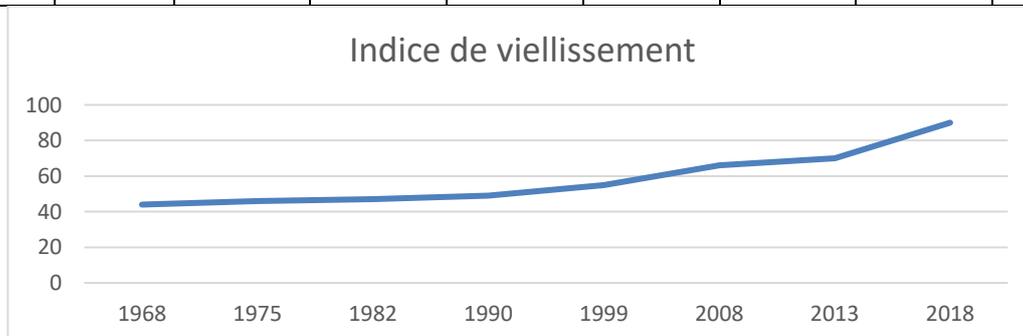


Indice de vieillissement :

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

A Cabannes, en 2018, il y a 90 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans. C'est donc une population jeune mais qui a tendance à vieillir, phénomène qui s'accroît ces dernières années.

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Indice	44	46	47	49	55	66	70	90

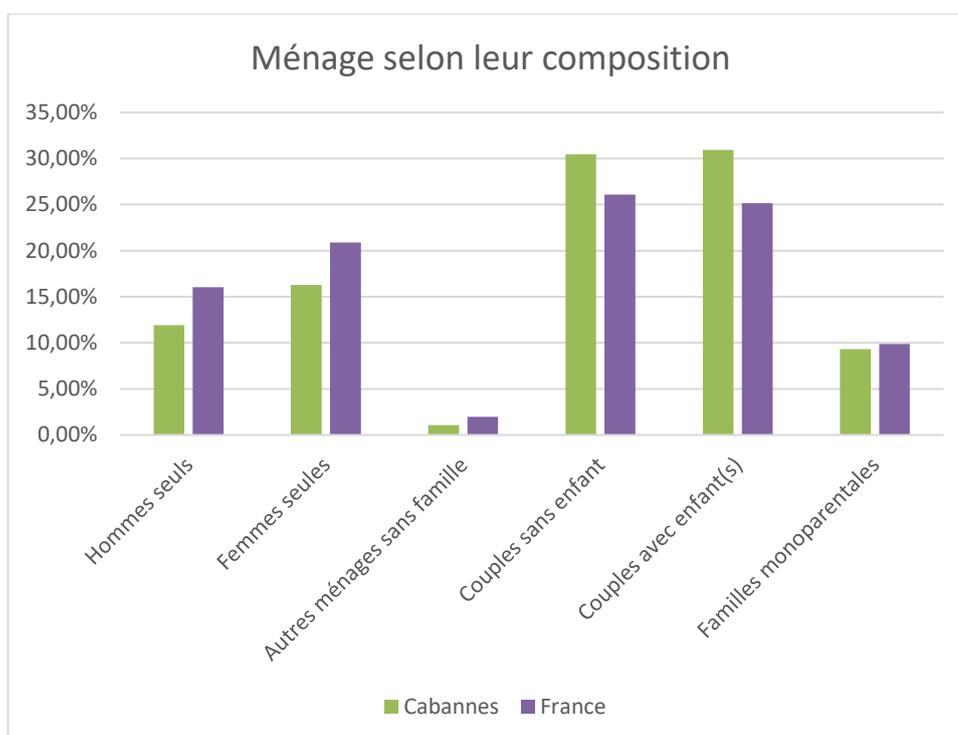


b) Situation familiale

Couple/mono-parents

Année 2019

	Couple		Mono-parents	
	Nombre	%	Nombre	%
Bouches-du-Rhône	224 539	40.3%	111 907	20.1%
Commune	594	43.3%	186	13.6%



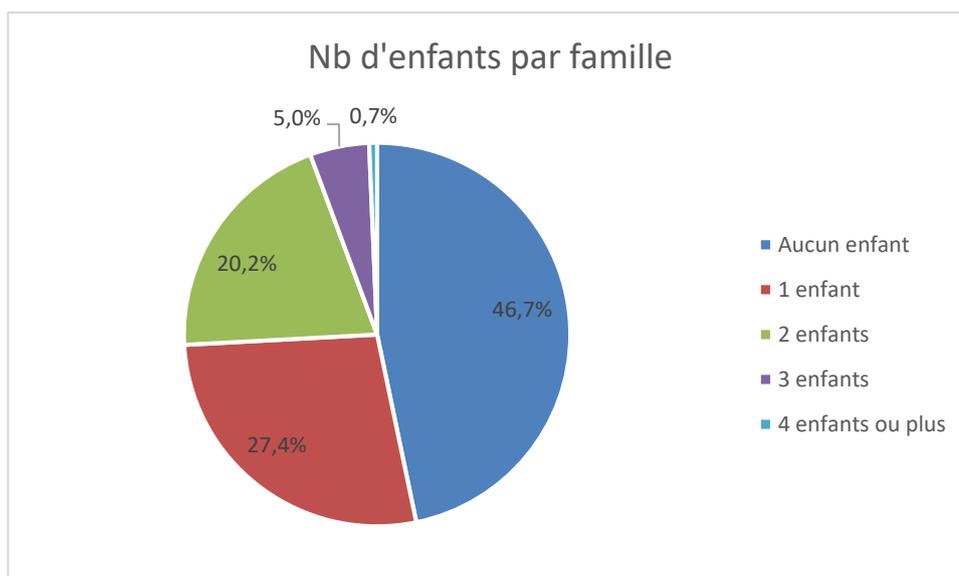
La composition des ménages cabannais se distingue de celle des ménages français par une plus grande importance des ménages avec familles.

La part des familles monoparentales est comparable à celle du niveau national.

Familles nombreuses

(une famille est dite nombreuse lorsqu'elle comprend 3 enfants ou plus)

	Nombre	%
Bouches-du-Rhône	48 286	8.6%
Commune	77	5.7%



Le nombre d'enfant par famille à Cabannes est semblable au nombre d'enfant par famille sur le territoire national, avec un peu moins de familles nombreuses (9.1% contre 5.7%).

c) Données socio-économiques

Activité professionnelle :

	2019	%
Ensemble	1 165	100

Salariés	945	81,1
dont femmes	519	44,6
dont temps partiel	166	14,2

Non-salariés	220	18,9
dont femmes	74	6,4
dont temps partiel	25	2,2

Taux de chômage (source INSEE - 2019)

Bouches-du-Rhône	14.3% (15.4% en 2013)
Commune	14.2% (18.1% en 2013)

Il y a eu un ralentissement du taux de chômage entre 2013 et 2019, même s'il reste supérieur au taux national de 1 point (13,4%).

d) Données du territoire communal

❖ Sur l'urbanisme Habitat / réseau des transports

Situation géographique

Cabannes est une commune rurale de 20.91 km² située au Nord du département des Bouches-du-Rhône, limitrophe du Vaucluse.

La commune compte une population totale de 4439 habitants (source INSEE 2019).

Les villes et centres administratifs les plus proches sont, dans le département, Châteaurenard (11 km), Saint-Rémy-de-Provence (16 km), Tarascon (28 km), Arles (42 km) et hors département Cavaillon (10 km) et Avignon (17 km).

La commune a intégré la Communauté de Communes Rhône Alpilles Durance en 2001. La CCRAD englobait 10 villes et villages : Barbentane, Cabannes, Châteaurenard, Eyragues, Graveson, Maillane, Noves, Rognonas, Saint-Andiol et Verquière soit plus de 41 700 habitants. En 2013, avec l'intégration des communes d'Orgon et de Plan d'Orgon, la communauté de commune s'est transformée en communauté d'agglomération autour de Châteaurenard. Ce regroupement démontre une volonté des communes de s'unir afin de mutualiser leur capacité en vue d'offrir un meilleur service à la population. Terre de Provence Agglomération (TPA) compte alors 58 855 habitants.

Compétences obligatoires

- Développement économique (zones d'activité, politique locale du commerce et soutiens aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme)
- Aménagement de l'espace communautaire (schéma de cohérence territoriale, zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, organisation de la mobilité)
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Voiries d'intérêt communautaire
- Eau
- Assainissement
- Eaux pluviales urbaines

Compétences optionnelles

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Compétences facultatives

- Actions d'aménagement rural d'intérêt communautaire
- Aménagement et entretien des points d'arrêts desservis par les lignes de transports de compétence Terre de Provence

❖ Transports collectifs

Il existe plusieurs lignes de bus

- La ligne 708 : Cabannes-Avignon / Avignon-Cabannes scolaires et non scolaires : matin et soir du lundi au samedi – 1 A/R par jour
- La ligne Est de la CARAD qui relie les communes de Châteaurenard, Noves, Verquières, Saint-Andiol, Cabannes : 2 A/R par jour matin et après-midi uniquement le mardi
- Les lignes scolaires : Cabannes / Cavaillon – Cabannes/Saint-Andiol – Cabannes / Châteaurenard

Le contexte géographique se caractérise par sa ruralité mais aussi par une proximité importante avec de grand centre urbain (Avignon) et une offre de transport public relativement faible. Les pôles d'attractivité (loisirs et emploi) se trouvent à proximité mais peu desservis et donc un accès autonome à ces pôles est limité pour une population sans véhicule personnel.

❖ Projet de construction de logement

Actuellement seul le projet de la Carita devrait être livré en 2023. Au regard des expériences précédentes, l'arrivée de nouveaux logements sociaux sur la commune a peu d'effet sur l'augmentation du nombre de familles et d'enfants, les bénéficiaires de ces projets habitant déjà sur la commune.

❖ Données sur la vie scolaire (nombre d'écoles privées et publiques : maternelle, primaire, collège et lycée) :

Ecole Maternelle et primaire

- Nombre d'enfants inscrits sur les écoles de la commune

Le nombre d'enfants accueillis au sein des écoles de Cabannes est relativement stable à l'école publique élémentaire ces dernières années. Il est aux alentours de 220 enfants. Par contre, il a chuté à l'école maternelle avec 110 élèves actuellement (contre 149 en 2014 et 169 en 2011). Cette diminution a entraîné la fermeture de 2 classes à la rentrée 2021-2022.

Jusqu'en septembre 2015, l'école publique bénéficiait d'un classement en Zone d'Education Prioritaire, Cabannes était alors ce qu'on appelle une « ZEP orpheline » car le collège de Saint-Andiol n'était pas lui classé en ZEP (héritage du temps où Cabannes était rattaché au collège d'Orgon). Le maintien de ce classement lié, notamment aux caractéristiques économiques de la population, a permis à l'école de pouvoir accueillir les

enfants dès 2 ans, de maintenir un nombre d'enfants par classe limité et de bénéficier de dispositifs d'accompagnements spécifiques.

En septembre 2015, avec la mise en place des Réseau d'Education Prioritaire, Cabannes sort du dispositif d'éducation prioritaire. La scolarisation des enfants de moins de 3 ans est donc remise en question et le nombre d'enfants par classe risque d'augmenter.

Collège

Certains élèves cabannais dépendent du collège de Saint-Andiol, ils y vont majoritairement – certains sont orientés à Orgon. Certains élèves Cabannais continuent leur scolarité dans le privé le plus souvent au collège Saint-Joseph à Chateaurenard.

Lycée

La majorité des élèves fréquente les lycées de Chateaurenard, les autres s'orientent à Cavaillon ou Avignon.

Le SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile)

Service de l'ITEP le Verdier localisé sur Cabannes, le SESSAD intervient dans les différents temps de vie des enfants qu'il accompagne (école, accueil périscolaire, accueils de loisirs...)

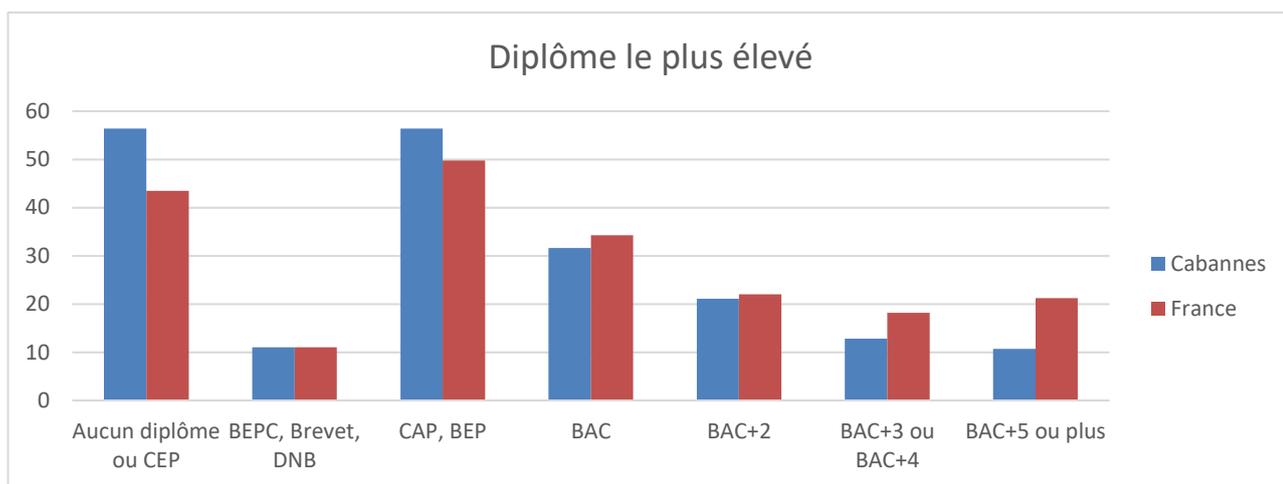
Certains projets sont construits en collaboration afin de permettre au SESSAD de mettre en œuvre un certain nombre d'actions dans le cadre de vie ordinaire des enfants qu'il accompagne (activité périscolaire et extrascolaire, mini-camp...)

- Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2019 (source INSEE)

	Population scolarisée		Taux de scolarisation	
	Cabannes	France	Cabannes	France
Ensemble	935	15 512 277	21,5%	23,7%
2 à 5 ans	147	2 299 569	77,1%	73,7%
6 à 10 ans	271	4 029 382	97,2%	97,4%
11 à 14 ans	223	3 241 528	98,7%	98,2%
15 à 17 ans	167	2 390 421	97,1%	95,8%
18 à 24 ans	95	2 806 837	35%	52,1%
25 à 29 ans	9	319 835	4,3%	8,3%
30 ans ou plus	23	424 705	0,8%	1%

Le taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans est plus élevé sur Cabannes qu'au niveau national. A contrario, les 18-29 ans connaissent, à Cabannes, un taux de scolarisation bien moins important qu'en France.

Cela se traduit par un niveau d'étude plus faible sur Cabannes qu'au niveau national avec un Niveau CAP, BEP plus important et une nette diminution à partir du niveau Bac.



❖ Données sur le bassin d'emplois

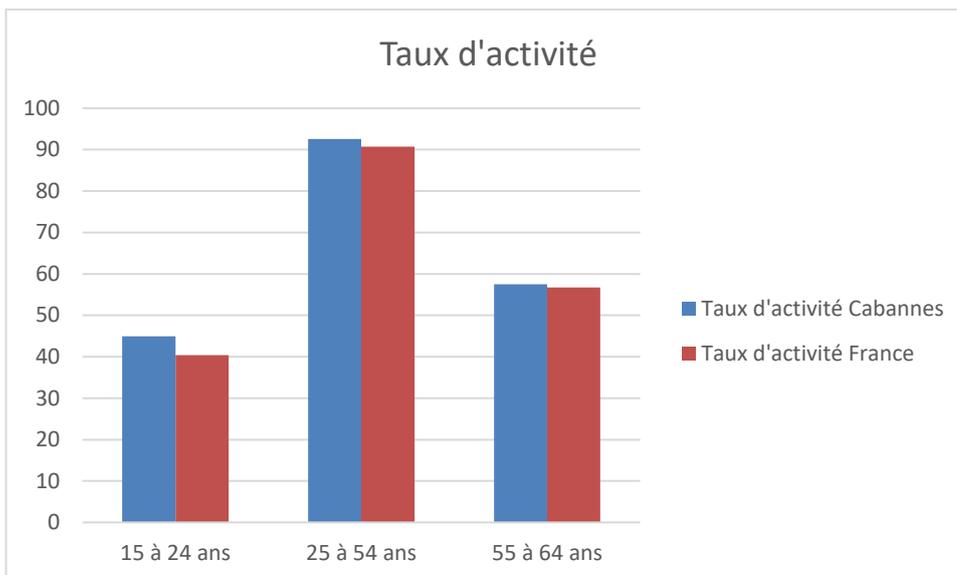
Caractéristique socio-économique de la population

Activité et emploi

Indicateurs	Cabannes	France
Ensemble	2 712	41 684 391
Actifs : (%)	77	74,1
- actifs en emploi (%)	66,1	64,2
- chômeurs (%)	10,9	9,9
Inactifs : (%)	23	25,9
- élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (%)	8,3	10,6
- retraités ou préretraités (%)	5,3	6,4
- autres inactifs (%)	9,4	8,8

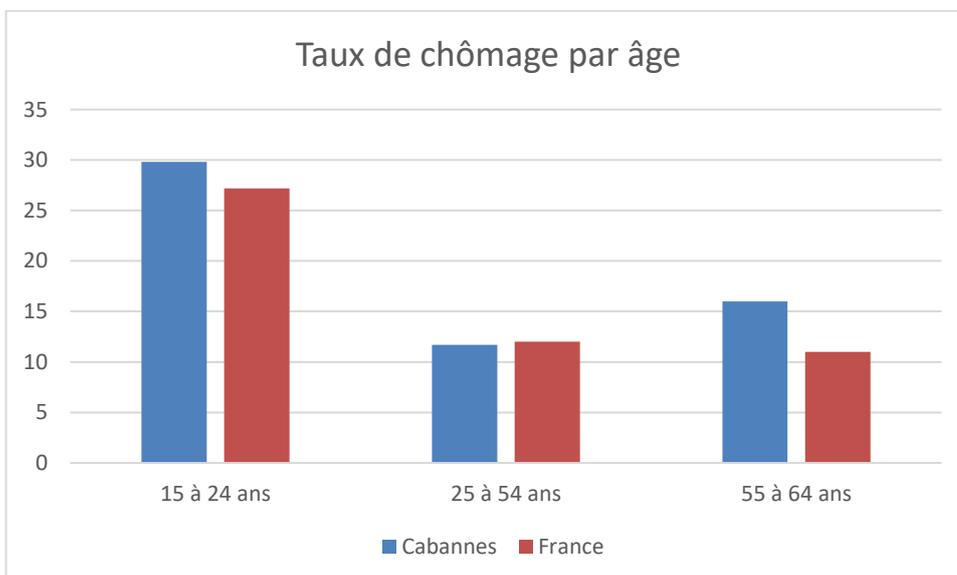
Taux d'activité

	Population	Actifs	Taux d'activité (%)	Actifs en emploi	Taux d'emploi (%)
Ensemble	2 712	2 089	77	1 793	66,1
15 à 24 ans	444	199	44,9	140	31,5
25 à 54 ans	1 668	1 545	92,6	1 363	81,7
55 à 64 ans	600	345	57,5	290	48,3



Les jeunes (15-24 ans) cabannais sont proportionnellement plus nombreux à être actifs que les jeunes au niveau national. La population cabannaise entre donc plus tôt sur le marché du travail qu'à l'échelon national.

Taux de chômage des 15-64 ans par sexe et âge en 2019



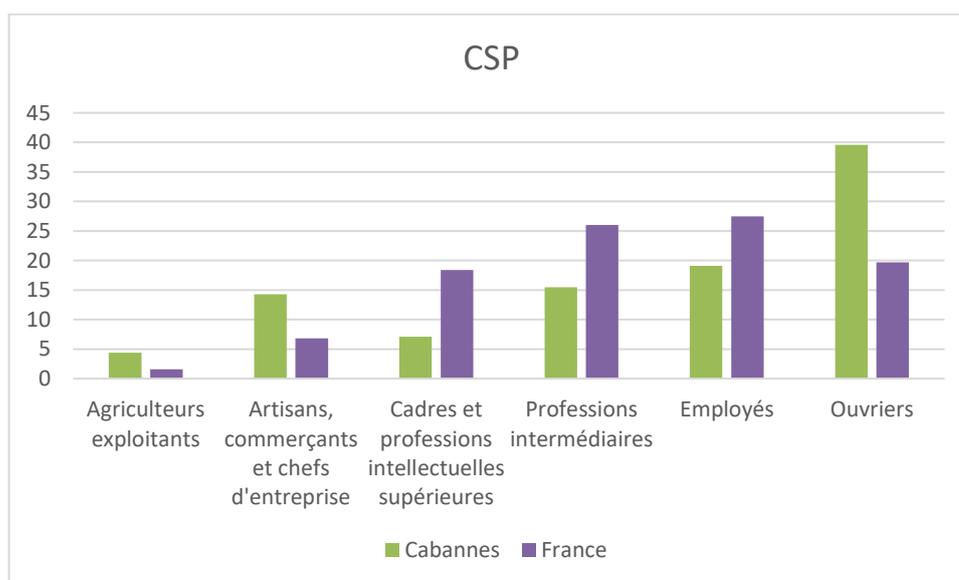
Mais s'ils sont actifs plus tôt, ils ne sont pas forcément en emploi car le taux de chômage des 15-24 ans est plus important qu'au niveau national.

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
--	------------	--------	----------------------	------------------------	--------------------

Ensemble	2 712	2 089	77	1 793	66,1
15 à 24 ans	444	199	44,9	140	31,5
25 à 54 ans	1 668	1 545	92,6	1 363	81,7
55 à 64 ans	600	345	57,5	290	48,3
Hommes	1 331	1 079	81,1	937	70,4
15 à 24 ans	227	109	48,1	78	34,2
25 à 54 ans	820	803	97,9	718	87,6
55 à 64 ans	284	167	58,8	141	49,6
Femmes	1 381	1 010	73,1	856	62
15 à 24 ans	217	90	41,5	62	28,7
25 à 54 ans	848	742	87,5	645	76,1
55 à 64 ans	316	178	56,2	149	47,1

Alors que les taux de chômage de la population masculine cabanaise sont, pour toutes les tranches d'âges inférieurs aux taux de chômage nationaux, c'est exactement l'inverse pour la population féminine cabanaise.

L'emploi par catégorie socioprofessionnelle



La population cabanaise se distingue de la population nationale par une surreprésentation des « ouvriers », des « artisans, commerçants et chefs d'entreprise » et des agriculteurs exploitants, et par une sous-représentation des autres catégories. Les catégories surreprésentées sont des populations à capital culturel peu élevé.

Condition de l'emploi

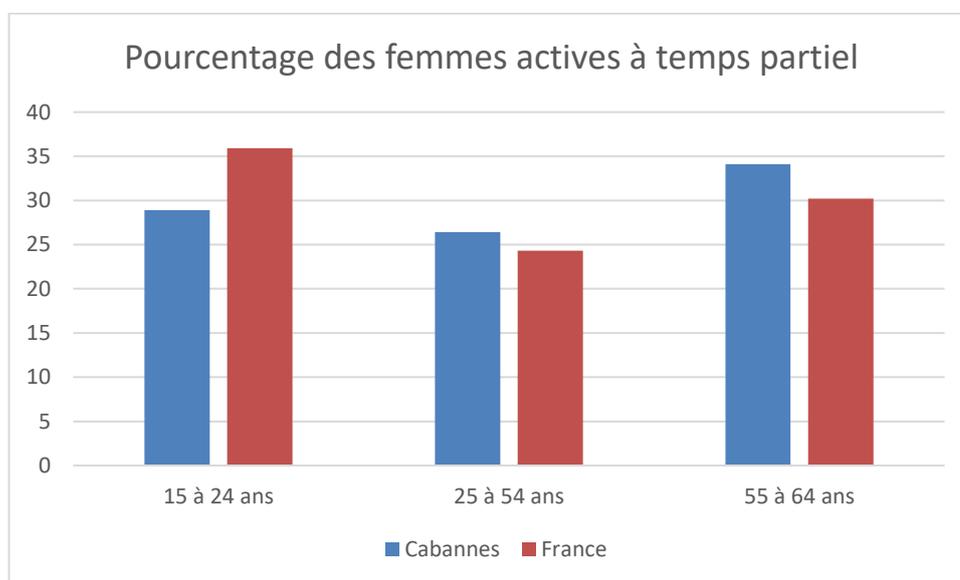
Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2010

Indicateurs	Femmes		Hommes	
	Cabannes	France	Cabannes	France

Salariées	43,9%	45,0%	40,1%	42,0%
- Titulaires de la fonction publique et CDI	37,3%	37,8%	35,3%	35,6%
- Contrat à durée déterminée	4,9%	5,1%	2,1%	3,4%
- Intérim	0,5%	0,6%	1,2%	1,3%
- Emplois aidés	0,9%	0,5%	0,2%	0,3%
- Apprentissage - Stage	0,4%	1,0%	1,2%	1,4%
Non salariées	6,1%	5,0%	9,9%	8,0%
- Indépendants	4,4%	3,4%	5,4%	4,3%
- Employeurs	1,6%	1,5%	4,5%	3,7%
- Aides familiaux	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%

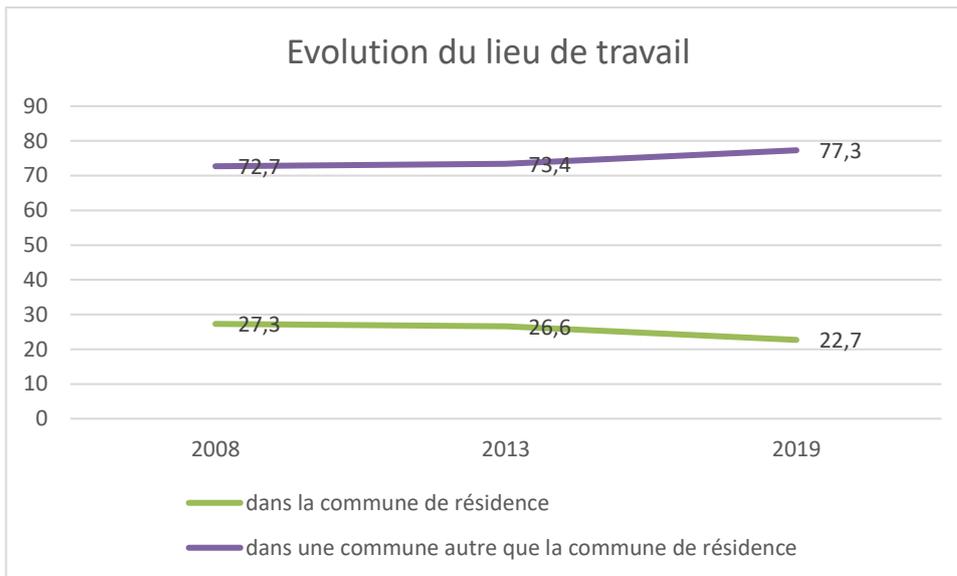
Le taux d'emploi non salarié et particulièrement le taux d'indépendant et d'employeur est plus important à Cabannes qu'au niveau national.

Pourcentage des femmes actives à temps partiel



Concernant la population active féminine, ce taux est inférieur au taux national pour les 15-24 ans (28.9% des actives) mais supérieur pour les 25-54 ans (26.4% des actives) et les 55-64 ans (34.1% des femmes actives).

Evolution du lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus



Le taux d'actif ayant un emploi dans la commune de résidence est passé de 27.3% des actifs ayant un emploi en 2008 à 22.7 en 2019.

Les actifs cabannais ayant un emploi sont donc amenés à se déplacer davantage pour aller travailler, ce qui entraîne des temps de transport non négligeables.

L'analyse statistique des caractéristiques socio-économiques de la population cabanaise par rapport à la population nationale fait ressortir plusieurs particularités locales :

- Un taux d'activité des jeunes plus important qu'au niveau national,
- Un taux de chômage des femmes plus important à Cabannes qu'au niveau national,
- Une augmentation de la part des ouvriers dans la répartition de la population cabanaise par CSP (alors que cette part diminue au niveau national)
- Un taux de temps partiel relativement important pour les femmes de 25 à 64 ans (d'un quart à un tiers des femmes actives)
- Une augmentation du nombre d'actifs dans l'obligation de sortir de sa commune de résidence pour se rendre sur son lieu de travail.

Les entreprises Cabannaises

Il y a actuellement 7 PME installées sur Cabannes, 5 dans le secteur agroalimentaire et 2 dans le secteur de l'industrie, elles emploient de 10 à 60 employés. La plupart d'entre elles a souvent recours à du travail intérimaire et emploie majoritairement des hommes. Une d'entre elle a principalement recours à de l'emploi saisonnier féminin (une cinquantaine d'employés) d'avril à septembre. Le reste du tissu économique cabannais est représenté par de l'artisanat et du commerce.

Données sur l'accès aux soins

Professionnels de santé présents sur le territoire :

- 4 médecins généralistes
- 5 cabinets d'infirmier
- 4 kinésithérapeutes
- 1 cabinet dentaire avec 3 dentistes
- 1 podologue
- 1 ostéopathe
- 1 orthophoniste
- 2 pharmacies

Professionnels de santé à proximité :

- Psychologues : Saint-Andiol, Mollégès
- Psychanalystes : Noves
- Psychiatres : Cavaillon – Avignon
- Centre médico-psychologique : Châteaurenard – Cavaillon – Avignon
- Centre hospitalier : Cavaillon – Avignon
- Ophtalmologiste : Châteaurenard – Cavaillon - Avignon

2 – L'offre existante pour l'enfance et la jeunesse

Offre d'accueil petite enfance collectif (micro crèche, PSU, MC PAJE, MAF, MAC, MAP)

Gestionnaire	Équipement	Localisation	Places agréées	Amplitudes horaires
Familles Rurales	Mac l'Eau Vive	Place du lavoir	30	10h45

Offre d'accueil individuel

La commune a intégré depuis 2011 le Relai Assistantes Maternelles Alpilles Montagnette – Sur la commune de Cabannes, une permanence est proposée chaque mardi dans les locaux du centre socio-culturel.

- Nombre d'assistants maternels :

2022	2021	2020	2019	2018
14	16	15	18	16

Offre d'accueil temps libre

❖ ALSH extrascolaire

Gestionnaire	Équipement	Localisation	Nombre d'ALSH agréés DDCS	Tranche d'âge +6 ans -6 ans	Nombre de places	Périodes de fermeture
Mairie de Cabannes	Les Marmoussets	Av C. PARISOT	1	24 – de 6 ans 48 + de 6 ans	72	NOEL, fin août

❖ ALSH périscolaire et garderie

Gestionnaire	Équipement	Agrément DDCS	-6 ans	+6 ans	Nombre de places	Matin	Soir	Pause méridienne
Mairie de Cabannes	Temps méridien	NON	66	125				X
	Garderie matin	NON	28	36		x		
	Garderie du soir	NON	42	54			x	

❖ Accueil de jeunes

Gestionnaire	Équipement	Nombre de places agréées
Mairie de Cabannes	Espace intergénérationnel	15 places

❖ Séjours

Gestionnaire	Période	Nombre de séjours	Durée moyenne	Tranche d'âge	Nombre de places
Mairie de Cabannes	été	4 semaines de séjours de 1 à 2 semaines		6-16 ans	48 par séjour

Offre d'accompagnement à la fonction parentale

Association	Nombre de LAEP	Nombre de CLAS
Familles rurales	1	
Mairie de Cabannes		2

a) Etat des lieux de l'offre éducative municipale existante et des ressources humaines

L'offre municipale recouvre les accueils périscolaires d'une part et les accueils et activités extrascolaires d'autre part. La plupart du personnel municipal « Enfance-Jeunesse » intervient sur ces 2 types d'accueils.

❖ **Les accueils périscolaires municipaux**

Les accueils du matin et du soir sont soumis au prépaiement suite à de nombreux impayés.

Les accueils périscolaires se déroulant sur l'école élémentaire

Fonctionnement :

- Accueil du matin de 7h45 à 8h20 : arrivée des enfants entre 7h45 et 8h10, jeux libres proposés dans la cour ou dans la salle d'évolution, lecture et coloriage proposés dans la BCD.
- Pause méridienne de 11h30 à 13h30 : Le temps de repas est organisé en un service (12h00 et 12h30), il est précédé et suivi d'un temps de récréation encadré et animé par du personnel municipal (animateur et agent d'entretien). De 12h30 à 13h15, différentes activités fixes et en libre-service sont proposées. Elles sont animées par du personnel municipal et associatif.
- Accueil du soir : il se divise en deux temps : le temps de goûter de 16h30 à 17h et l'aide aux devoirs de 17h à 18h. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants de 16h45 à 17h ou à 17h50. Ce temps est animé par du personnel municipal.

A compter de la rentrée des vacances d'automne, un CLAS a été proposé pour les enfants du cycle 3 et encadré par deux enseignants.

Personnel intervenant :

- Accueil du matin : 3 agents municipaux
- Temps méridien : 5 animateurs
- Accueil du soir : 3 animateurs
- CLAS : 2 professeurs des écoles rémunérés par la commune

Les accueils périscolaires se déroulant sur l'école maternelle

Fonctionnement :

- Accueil du matin de 7h45 à 8h20 : arrivée des enfants entre 7h45 et 8h10, jeux libres et petits ateliers dans la salle d'évolution (dessin, ...). Les ATSEM se relaient pour pouvoir en même temps effectuer une partie du ménage de leur classe. Deux ATSEM pour assurer l'accueil.
- Pause méridienne de 11h30 à 13h30 : repas des enfants de 11h30 à 12h15 puis temps de récréation ou de repos.
- Accueil du soir de 16h30 à 18h : un temps de goûter est proposé de 16h30 à 17h puis des petites activités ou des jeux libres sont proposés de 17h à 18h. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants de 16h30 à 18h.

Personnel intervenant :

- Accueil du matin : Deux ATSEM
- Pause méridienne : 4 ATSEM + 1 agent d'animation + 1 agent d'entretien
- Accueil du soir : 1 agent d'animation + 2 ATSEM

L'espace jeunes

Il est en cours de restructuration et assure un accueil libre deux soirs par semaine. A la rentrée 2023-2024, les horaires d'accueil devraient être étendus tous les soirs de la semaine.

❖ Les accueils et activités extrascolaires municipaux

Le centre de loisirs « Les Marmoussets »

Fonctionnement :

Cet accueil est ouvert aux enfants de 3 à 13 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors Noël). Les enfants peuvent y être accueillis de 7h45 à 18h, un accueil échelonné est proposé de 7h45 à 9h00 et un départ échelonné de 17h00 à 18h. Le mercredi un accueil à la demi-journée est aussi proposé avec ou sans repas.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial.

Personnel intervenant :

Les mercredis : 6 adjoints d'animation dont la directrice

Les vacances : adjoints d'animation titulaires et adjoints d'animation saisonniers – les recrutements se font en fonction des présences prévisionnelles.

L'accueil jeunes

Aucun accueil n'est proposé lors des vacances scolaires, mais une réflexion est en cours pour étendre ouvrir la structure lors des vacances scolaires. Actuellement, seul un séjour ados est proposé dans le cadre des « colos apprenantes » (cf. ci-après).

La colonie à Auroux

Fonctionnement :

4 séjours de 8 jours et 7 nuits sont proposés chaque été au centre de vacances et de loisirs de la commune situé à Auroux (Lozère). 48 places sont proposées aux enfants de 6 à 16 ans les 4 premières semaines des vacances.

Le tarif est unique avec une participation de la commune et accessible aux aides VACAF si les familles sont éligibles.

Un séjour vacances apprenantes est également proposé pour les adolescents de 14 à 17 ans. Il se déroule en quasi autonomie et s'articule autour d'activités de pleine nature et du numérique.

Personnel intervenant :

1 directeurs et 6 adjoints d'animation saisonniers

2 agents contractuels pour l'entretien

1 équipe de restauration de 2 personnes (prestataire de service)

Les recrutements se font en fonction des présences prévisionnelles.

❖ Le personnel municipal

Les ATSEM

- 4 ATSEM travaillent sur l'école maternelle soit 3.9 ETP (équivalent temps plein).
- 3 ATSEM à temps complet et 1 ATSEM à temps non complet (31h30).

Les agents d'animations

- 8 agents (5 non titulaires) interviennent sur les temps périscolaires à l'école publique et sur les accueils de loisirs.
- Les 8 agents d'animation ont le BAFA ou équivalent.
- 2 agents d'animation ont le BAFD
- 1 agent d'animation est en cours d'acquisition de l'UC de direction des accueils de loisirs.
- 1 agent dirige l'accueil de loisirs et est titulaire du BPJEPS
- 1 agent est référent des accueils périscolaire (0.9 ETP)
- 1 agent vient renforcer l'équipe le mercredi matin (agent non diplômé).

Les intervenants spécialisés

- 1 agent contractuel assure la gestion et les activités de la BCD soit 0.45 équivalent temps plein
- 1 prestataire d'enseignement spécialisé assure les ateliers de musique scolaire.

Les agents d'entretien

- 1 agent d'entretien intervient sur l'interclasse cantine,
- Les 4 agents d'entretien assurent l'ensemble de l'entretien des bâtiments municipaux dont ceux dédiés à l'enfance jeunesse. Ces interventions sont complétées par une société sur certaines classes de l'école.

Les agents de restauration collective

- 4 agents sont chargés de la préparation des plats et du nettoyage des plats et de la salle en période scolaire et 2 agents pendant les périodes d'ouverture des accueils de loisirs, soit 4 ETP.
- 1 agent renforce l'équipe sur la partie « entretien » 18 heures par semaine.

Le personnel administratif

- 1 adjoint administratif assure la régie guichet unique, les inscriptions aux accueils périscolaires et de loisirs, le traitement du courrier du service, les inscriptions à l'école... soit 1 ETP.

La coordination du service Enfance Jeunesse

1 agent assure la coordination du service enfance-jeunesse et intervient sur la direction du service soit 1 équivalent temps plein (0.5 ETP inscrit au contrat Enfance Jeunesse pour la fonction de coordination CAF).

❖ Les locaux municipaux utilisés

A l'école publique :

- La salle d'évolution de l'école élémentaire (accueil du matin, atelier périscolaire du midi) ;
- La salle de motricité de l'école maternelle (accueil du matin) ;
- La BCD – école élémentaire (accueil du matin et atelier périscolaire du matin) ;
- 2 salles de classes pour le CLAS.
- La salle périscolaire maternelle (accueil du matin et du soir maternelle) ;
- La salle d'arts plastiques (occasionnellement) ;
- La salle de musique.

L'Espace Jeune (activités ponctuelles du centre de loisirs)

- 2 salles d'activités
- 1 coin cuisine
- 1 espace extérieur

Les Marmoussets (mercredis et vacances scolaires)

- 2 salles d'activités
- 1 coin cuisine
- 1 bureau / infirmerie
- 1 parc extérieur

Autres

- La salle de réunion du centre socioculturel

b) Etat des lieux de l'offre éducative associative existante en direction de l'enfance et de la jeunesse

❖ Les associations d'éducation populaire

Les AIL

Missions : Promouvoir l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité par l'organisation d'événements, l'animation de réseaux, la gestion de centres sociaux et centres de vacances, l'éducation et la formation tout au long de la vie, et bien plus encore...

Sur Cabannes les AIL organisent divers évènements à l'école publique : fête de fin d'année, kermesse, lotos... Ils participent financièrement aux dépenses liées aux sorties scolaires culturelles et sportives organisées par l'USEP. Ils participent humainement et financièrement aux activités périscolaires.

Fonctionnement : Les AIL sont regroupé en fédération – Sur Cabannes des réunions sont organisées en fonction des manifestations à préparer.

Les AIL bénéficient d'une subvention de la commune.

Le Foyer Rural

Missions : Mouvement d'éducation populaire dont le projet est « Animer, développer et dynamiser le milieu rural ». Le Foyer Rural de Cabannes propose ainsi des activités culturelles, sportives, artistiques et récréatives aux enfants et aux adultes.

Fonctionnement : Le Foyer Rural regroupe de nombreux intervenants professionnels et bénévoles proposant différentes activités sur la commune – Les intervenants professionnels sont payés directement par les adhérents.

La FCPE

Missions : Représenter les parents d'élèves. Défendre un enseignement public, laïc et gratuit qui accueille tous les enfants et assure l'égalité des chances.

La FCPE est la première fédération de parents d'élèves. Elle est présente dans la plupart des établissements où elle participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents. La FCPE est une force de proposition et d'action.

Fonctionnement : La FCPE représente les parents d'élève par le biais des élections de parents d'élève qui ont lieu chaque début d'année scolaire.

Une dizaine de réunions est organisée tout au long de l'année notamment pour la préparation des conseils d'école.

La FCPE Collège de Saint-Andiol

L'APEL

L'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré)

Missions : « Faire découvrir à l'enfant le sport pour la vie » - L'USEP fait partie de la ligue de l'enseignement et a pour mission d'organiser des rencontres sportives scolaires et périscolaires pour les écoles primaires publiques, elle propose aux élèves de l'école primaire des pratiques sportives diversifiées accessibles à tous, abordées de façon adaptée aux finalités éducatives et ludiques. L'USEP a aussi pour mission d'amener l'enfant vers la culture et organise en ce sens différentes interventions et sorties scolaires.

Fonctionnement : les enfants participants doivent être affiliés à l'association départementale. Cette affiliation est de 5€ par enfants et 14€ par adulte. La municipalité finance 4€ par enfants soit 1€ restant à la charge des familles

Familles rurales

L'association gère la crèche l'Eau Vie et le Lieu d'Accueil Enfants Parents « La Cabanette ».

❖ Les associations culturelles et artistiques

L'école de musique

Li Recouleto

Le club taurin Paul Ricard « Lou Prouvenco »

Energy fun music

Jimminy country

Les saute-rigoles

❖ Les associations sportives

Le COC (Club Olympic Cabanais)

Missions : Eduquer les enfants à la pratique d'un sport dans le respect des règles et de l'amitié – Les faire évoluer pour devenir de bons joueurs dans le respect des autres et dans un esprit d'équipe.

Fonctionnement : Entraînement les mercredis après-midi et vendredi soir (pour les plus grand)

Le Judo Ju Jitsu Club Cabannais

Missions : Proposer pour les plus jeunes des cours de Judo et de Ju Jitsu

Fonctionnement : associatif

Le centre équestre du « Mas de l'air »

Le centre équestre « la Cabannes aux poneys »

Missions : Proposer au sein d'une structure sécurisante et accueillante la découverte d'une activité sportive en collaboration avec un animal, une pratique de l'équitation à poney aux enfants à partir de 3 ans. Aborder à travers une multitude de disciplines équestres (voltige, attelage, loisirs, compétition, obstacle, balades...) différents objectifs éducatifs physiques et sportifs comme l'entraide, la confiance en soi, la réactivité, l'équilibre, l'esprit d'équipe...

Fonctionnement : Centre équestre – Poney Club + accueil de groupes (centre de loisirs – groupe scolaire)

Le SOC

Le moto club cabanais

c) Les partenaires institutionnels des actions éducatives en faveur des enfants ou des familles mise en œuvre sur la commune

La CAF

La CAF à travers le Contrat Enfance Jeunesse puis la Convention Territoriale Globale et la prestation de service ordinaire finance en partie l'ensemble des actions mise en œuvre par la commune.

La PMI

Les services de la PMI proposent une fois par mois sur la commune des consultations nourrissons et un accompagnement pour les jeunes parents.

Le centre de loisirs « Les Marmoussets » bénéficie d'un agrément de la PMI pour accueillir les enfants dès 3 ans.

Le SDJES (service départemental de la Jeunesse de l'engagement et des sports)

Le centre de loisirs « Les Marmoussets » est déclaré auprès de la SDJES qui veille au respect des réglementations et offre des services de conseil et d'accompagnement auprès des professionnels.

Le SESSAD

Le SESSAD (le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile), service de l'ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) Le Verdier dont une des antennes est domicilié à Cabannes, accompagne les enfants en situation de handicap dans tous leurs lieux de vie (école, centre de loisirs...) afin de favoriser leur intégration en milieu ordinaire.

Terre de Provence Agglomération

Avec la mise à disposition d'intervenants pour le développement d'actions éducatives en lien avec les compétences de l'agglomération (développement durable, politique de la ville, ...)

3 – Les infrastructures

a) Les infrastructures municipales

❖ Les écoles publiques

L'école publique maternelle Aimé Tessier

- 6 salles de classe
- 1 salle de motricité
- 2 salles périscolaire
- 1 cour de récréation

L'école élémentaire

- 10 salles de classes
- 1 espace pour le RASED (réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté) et l'UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants)
- 1 salle d'évolution
- 1 BCD avec 1 espace informatique (pour les 2 écoles)
- 1 atelier d'art plastique
- 1 salle des maitres
- 1 salle de repos
- 1 bureau enfance-jeunesse
- 1 cour de récréation avec 2 préaux

❖ Les autres équipements

Le centre de loisirs

- 2 salles d'activités
- 1 bureau
- 1 grand espace extérieur engazonné

La crèche

Au rez-de-chaussée :

- 1 bureau
- 1 cuisine
- 1 salle de repas
- 1 salle de change
- 1 dortoir
- 1 salle d'activité
- 1 salle de motricité
- 1 cour extérieure

Au premier étage :

- 2 dortoirs
- 1 salle de motricité
- 1 salle d'activité
- 1 salle de change
- 1 cuisine
- 1 salle de pause
- 1 laverie
- 1 terrasse

Un restaurant municipal

- 1 laboratoire de fabrication
- 1 plonge
- 1 laverie
- 1 self-service
- 2 salles de restauration
- 1 bureau
- 1 salle de repos

Le centre socioculturel

- 1 bureau
- 1 hall d'accueil
- 1 grande salle de spectacle
- 1 salle de réception
- 1 salle de réunion
- 1 salle de danse
- 1 salle de musique

Le city parc

- 1 terrain de sport (cage de foot, panier de basket, piste de course)
- 1 espace engazonné

Le stade municipal

- 1 stade composé de plusieurs terrains de sport
- Des courts de tennis

Un pôle Intergénérationnel

- 1 médiathèque
- 1 Point Information Jeunesse
- 1 accueil jeunes équipé
- 1 bureau du responsable EJ
- 1 bureau responsable médiathèque
- 1 CCAS
- 1 salle senior
- 2 bureaux des associations
- 2 salles de musique

Un centre de vacances et de loisirs

Le centre se compose d'un parc de 5ha et de 3 bâtiments composés :

Bâtiment 1 « le rocher »

Au 1er étage

- 2 dortoirs de 5 lits munis d'armoires et lavabo
- 1 chambre de 2 lits munie d'armoires et lavabo
- 2 douches et 2 WC
- 1 bureau

Au rez-de-chaussée 2

- 4 chambres de 2 lits munies d'armoires
- 2 douches et 2 WC

Au rez-de-chaussée 1

- 1 réserve alimentaire avec 3 congélateurs
- 1 lingerie avec 2 lave-linge et 1 sèche-linge

Bâtiment 2 « le moulin »

Au 1er étage

- 4 chambres de 2 lits munies d'armoires et lavabo
- 1 douche et 1 WC

Au rez-de-chaussée

- 2 chambres de 2 lits munies d'armoires et lavabo
- 1 chambre d'infirmier de 2 lits munie d'une armoire à pharmacie et lavabo
- 1 chambre de contagion de 2 lits munie d'armoire et lavabo
- 1 bureau
- 1 douche et 1 WC

Bâtiment 3 « grand bâtiment »

Au 2ème étage

- 1 dortoir de 15 lits et 15 armoires
- 1 chambre d'animateur
- 1 salle de jeu avec baby-foot, tables de ping-pong, des tatamis pour la pratique de la danse et d'éventuels tournois de sumo
- 2 douches et 1 WC

Au 1^{er} étage

- 1 dortoir de 14 lits et 14 armoires
- 1 chambre d'animateur
- 1 salle de jeu calme avec canapés, tables, chaises, bibliothèque, jeux de société, puzzles et la possibilité de voir les films réalisés sur les activités.

Au rez-de-chaussée

- 1 vaste réfectoire
- 1 cuisine avec 2 réfrigérateurs, piano, friteuse, sauteuse, stim, centrale de refroidissement rapide, lave-vaisselle, centrale de désinfection
- 1 WC et grand lave mains à 4 places.

Au sous-sol

- 10 douches et 3 WC

- 2 locaux techniques

Un nouvel ALSH en projet

- 600m² dédiés au centre de loisirs à proximité du plan d'eau et du complexe sportif

Un plan d'eau

Une voie verte

b) Les infrastructures de proximité

Les gymnases

- Collège de Saint Andiol (5 km) : prêt hors temps scolaire
- Collège d'Orgon (10.5km) : à disposition des communes hors temps scolaire
- Projet d'une salle multisports à Plan d'Orgon (9Km)
- Complexe sportif Coubertin à Châteaurenard (10 km)

Les piscines

- Piscine non couverte à Châteaurenard (10 km)
- Piscines couverte et non couverte à Cavaillon (10km)
- Piscines couverte et non couverte à Avignon (13 – 18km)

Les médiathèques

- Cabannes
- Saint-Andiol (3.5 km)
- Cavaillon (15km)
- Médiathèque Ceccano Avignon (19.2 km)

Les centres de documentations

- CIO à Cavaillon (12km)
- CIO à Salon de Provence (30 km)

Les cinémas

- Cinéma à Noves (5 km)
- Cinéma à Chateaurenard (10 km)
- Cinéma la cigale et le Femina à Cavaillon (15km)
- Cinéma Arcade à Salon de Provence (35.2km)
- Pathé Cap Sud Avignon (14 km)

Les salles de spectacle

- La garance – scène nationale de Cavaillon (10.8 km)
- Espace culturel et festif de l'étoile à Châteaurenard (9.6 km)
- Une salle de concert : La rotonde à Châteaurenard
- Le théâtre Pécout et le théâtre réal à Châteaurenard
- Avignon

Les musées

- Musée Urgonia à Plan d'Orgon
- Musée Jean Moulin de St Andiol
- Le Musée d'Histoire Jean Garcin 39-45 à Fontaine de Vaucluse

LES POINTS FORTS ET LES POINTS FAIBLES DE LA COMMUNE

V. Le jeune enfant : 0-3 ans

Les points forts du territoire

Taux de couverture : 65,5%

Le bon taux de couverture sur la commune de Cabannes est lié à plusieurs facteurs :

La crèche : d'une capacité d'accueil de 30 places, la crèche « l'Eau Vive » accueille les enfants de 3 mois à 3 ans. La crèche répond à un besoin de garde des parents et est un vrai lieu de socialisation pour le jeune enfant lui permettant de s'ouvrir au monde qui l'entoure.

La préscolarisation : jusqu'en septembre 2015 et du fait de son classement en Zone d'Education Prioritaire, l'école maternelle publique accueillait les enfants dès 2 ans. Cette préscolarisation couvrait en partie les besoins de garde de cette tranche d'âge (17.50% des besoins couverts par la scolarisation) mais répondait surtout à un vrai besoin du territoire, permettant à une partie de la population socialement défavorisée un accès à la culture scolaire facilité et ce, notamment par un apprentissage plus précoce de la langue favorisant ainsi les chances de réussite scolaire.

La scolarisation dès 2 ans contribuait à la réussite de tous et en particulier à une partie de la population socialement défavorisée.

Le nombre d'assistantes maternelles sur Cabannes est actuellement de 14 soit 47 agréments.

Le Relais Petite Enfance {intégré en 2011) est un véritable atout pour notre territoire, il offre un lieu de rencontres et d'échanges pour les assistantes maternelles et un lieu d'information aux familles. Il tient sa permanence 1 fois par mois dans les locaux du centre socio culturel.

Le Lieu d'Accueil Enfants /Parents « La Cabanette » (tous les mardis matin) est un lieu d'échange et de rencontre pour les enfants et les parents. Il offre aux enfants un temps de socialisation indispensable à leur développement et aux parents, un lieu d'écoute et d'échange autour de la parentalité.

Les Permanences de la PMI (1 fois par mois) : elles permettent aux familles de pouvoir consulter des professionnels de la petite enfance et offrent un suivi médical aux nourrissons et jeunes enfants, ces permanences ont un caractère particulièrement important dans un contexte rural et faiblement desservi par les transports en commun comme celui de Cabannes

Le dispositif « lever les freins à l'emploi » chez les Assistantes maternelles, dont une sur Cabannes et avec 2 places à la crèche de Cabannes.

Les points faibles du territoire

La sortie du Réseau Education Prioritaire en septembre 2015 a remis en cause la préscolarisation. Elle a eu pour conséquence une augmentation des besoins de gardes et de socialisation des enfants de 2-3 ans, mais aussi un impact sur l'accès à la culture scolaire et à la pratique de la langue des enfants issus d'une partie de la population qui en est éloignée, et donc sur l'égalité des chances de réussite scolaire. D'autant plus que la répartition par CSP de la population cabanaise est caractérisée par une surreprésentation des ouvriers, autrement dit une population plutôt défavorisée socialement et dont les enfants peuvent se sentir davantage éloignés du système scolaire que d'autres, et pour qui la préscolarisation était un atout majeur.

Le LAEP la Cabanette rencontre des difficultés avec l'engagement du conseil général sur la mise à disposition de personnel, ce manquement, s'il perdure, risque de remettre en cause de la pérennité du lieu.

Le centre de loisirs n'accueille les enfants qu'à partir de 3 ans, les enfants de 2 ans scolarisés n'ont ainsi pas d'offre d'accueil sur les mercredis et les vacances scolaires.

Autres éléments repérés sur le territoire

Le taux d'emploi féminin est plus faible qu'au niveau national.

Le Taux d'emploi salarié est en augmentation, les horaires de travail de la population sont donc davantage contraints, ce qui peut avoir un impact sur les besoins de garde.

L'augmentation probable du nombre de logements avec la mise en œuvre du PLU, et notamment de logements sociaux afin d'atteindre le taux imposé par la loi dans les 3 ans à venir, parallèlement à un taux de natalité relativement stable sur les dernières années, va certainement engendrer une augmentation des besoins de garde des jeunes enfants.

Une tendance à la baisse du nombre d'assistantes maternelles sur les dernières années :

- 2018 : 16 assistantes maternelles
- 2019 : 18 assistantes maternelles
- 2020 : 15 assistantes maternelles
- 2021 : 16 assistantes maternelles
- 2022 : 14 assistantes maternelles

VI. L'enfant : 3-12 ans

Les points forts du territoire

Une **offre scolaire diversifiée** : école publique et privée.

Agrément de la crèche pour l'accueil des **enfants** de moins de 6 ans **en situation de handicap**

Un temps de **restauration** collective est proposé par la commune aux familles depuis de très nombreuses années à un **tarif accessible à tous** (des aides spécifiques sont aussi accordées pour ce service aux familles nombreuses).

Un temps de garderie avant et après l'école organisé par la commune est proposé aux familles depuis de nombreuses années à un tarif accessible.

Un accompagnement aux devoirs est organisé à l'école élémentaire sur le temps de garderie du soir.

Une aide aux devoirs est assurée par des enseignants afin d'offrir un accompagnement plus individualisé et soutenu aux élèves qui en ont le plus besoin.

Un dispositif périscolaire est mis en place de longue date par la commune : des activités culturelles, artistiques et sportives sont proposées aux enfants sur les différents temps périscolaires (midi et soir) et animés par des intervenants municipaux et associatifs.

Des intervenants (musique et BCD) sont mis à disposition des écoles par la commune depuis de nombreuses années, pour assurer un enseignement culturel et artistique aux élèves.

Une équipe d'animation stable et composée en grande partie d'agents titulaires de la fonction publique territoriale pour la garderie, la pause méridienne et l'accueil de loisirs. Ces agents sont aussi en majorité titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

Un Accueil de loisirs municipal, existant depuis 1991, agréé par la SDJES et par la Protection Maternelle Infantile (pour les enfants de 3 ans) accueille les enfants tous les mercredis et pendant les vacances scolaires (sauf Noël) à un tarif accessible à tous (tarif échelonné) et leur propose des activités ludiques et éducatives, des sorties...

Les plages d'ouverture des accueils péri et extrascolaire correspondent aux besoins des familles (accueil dès 7h45 le matin et jusqu'à 17h45 ou 18h le soir) -

Des séjours vacances sont proposés tous les étés aux enfants de 6 à 16 ans à un tarif accessible. Ces séjours vacances permettent aux enfants de gagner en autonomie, d'appréhender au mieux la vie en collectivité et de découvrir de nombreuses activités sportives.

Des activités sportives, culturelles et artistiques extrascolaires sont proposées aux enfants par différentes associations.

Le centre socioculturel met à disposition des associations différentes salles.

Un Pôle Intergénérationnel avec un espace multimédia et des salles réservées aux jeunes va prochainement voir le jour.

L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré et les Amis de l'Instruction Laïque organisent diverses manifestations et activités sur l'école publique pour les écoliers et leurs familles.

Présence des associations de parents d'élèves (FCPE et APEL).

Présence de l'ITEP Le Verdier et d'un SESSAD qui accompagne les enfants en situation de handicap dans tous leurs lieux de vie - collaboration avec l'école, le périscolaire et le centre de loisirs.

Le centre de vacances s'est engagé dans une dynamique de travaux pour construire un nouveau centre de loisirs, plus grand et moins vétuste.

Commune signataire d'une CTG avec la CAF qui finance en partie l'offre de garde et de loisirs pour les enfants.

Les points faibles du territoire

L'école publique est sortie du Réseau Education Prioritaire à la rentrée de septembre 2015, avec pour conséquence une baisse de moyens alloués par l'éducation nationale avec notamment la fermeture de 2 classes à l'école maternelle, liée à une augmentation du nombre d'élève par classe.

Or la population cabannaise rencontre toujours les mêmes difficultés sociales et économiques ; chômage important, précarisation de l'emploi féminin, CSP à capital culturel faible surreprésenté... ; la perte de ces moyens supplémentaires risque d'entraîner une baisse du niveau scolaire et de creuser les inégalités face à l'accès aux savoirs.

L'insuffisance d'offre éducative associant les familles (éducation partagée - réflexion autour de la parentalité, ...).

Les activités de loisirs proposées par les associations ne sont pas forcément accessibles au plus grand nombre (inégalités d'accès aux loisirs).

Les locaux actuels du centre de loisirs ne sont pas adaptés à l'agrément actuel de 80 mineurs

Les locaux du centre de loisirs, et en particulier le dortoir, ne sont pas pleinement adaptés aux exigences d'un accueil de qualité.

Le trajet centre de loisirs - restaurant scolaire n'est pas adapté aux plus petits.

L'insuffisance de formation professionnelle des agents d'animation municipaux.

L'absence de temps de régulation et d'analyse de pratique pour le personnel municipal.

L'insuffisance de cohérence et de complémentarité entre l'offre municipale et l'offre associative pour faciliter un accès aux loisirs.

L'absence d'un lieu d'information coordonné à destination des familles.

Autres éléments repérés sur le territoire

L'expérimentation d'une fermeture plus tardive le soir (19h) sur le centre de loisirs a montré qu'elle ne répondait à aucun besoin.

La population féminine est plus précaire que la moyenne nationale (type de contrat, temps partiel, taux d'emploi...) : réflexion sur les modes de gardes et l'accompagnement à la parentalité.

Le taux de chômage est important.

Le temps de Trajet domicile / travail augmente et ce temps est à prendre en compte dans l'offre de garde et d'activité extrascolaire.

L'augmentation probable du nombre de logements avec la mise en œuvre du PLU, et notamment de logements sociaux afin d'atteindre taux imposé par la loi dans les 3 ans à venir, parallèlement à un taux de natalité relativement stable sur les dernières années, va certainement engendrer une augmentation du nombre d'enfants scolarisés. Selon les données du service urbanisme l'augmentation de la population devrait se faire dans la limite du seuil actuel afin d'éviter la construction de nouvelles infrastructures.

Les accueils périscolaires sont organisés en simple garderie et ne sont pas déclarés aux services de la SDJES (qualité de l'accueil).

VII. Les jeunes : 12-25 ans

Les points forts du territoire

Les collèges sont bien desservis par les transports scolaires.

Existence d'une aide municipale aux transports pour les étudiants et apprentis du secteur.

Présence des associations de parents d'élèves au collège.

La commune propose des séjours vacances aux 12-16 ans sur la période estivale.

Présence d'associations sportives et culturelles qui proposent différentes activités.

Permanence de la mission locale 1 fois par mois. Proximité du grand centre urbain d'Avignon.

Les points faibles du territoire

Les jeunes 18-25 ans sont proportionnellement plus nombreux qu'au niveau national à être déjà sur le marché du travail.

Le taux de scolarisation sur cette tranche d'âge est proportionnellement plus faible qu'au niveau national.

Ces écarts sont encore plus importants chez la population féminine.

L'inégalité de desserte des transports scolaires pour les lycées hors secteurs, rendant ainsi difficile l'accès à certaines filières.

L'insuffisance de ligne régulière de transports collectifs

L'insuffisance de desserte intercommunale.

L'accès aux loisirs, à l'information, à la santé et à la culture est ainsi très inégal pour une population sans moyen de transport autonome.

Il n'existe plus d'accueil collectif réservé à cette tranche d'âge (fermeture de l'Espace Jeunes) et il n'y en a actuellement plus sur la commune.

Les activités proposées par les associations ne sont pas toutes accessibles à tous.

L'absence de dispositif d'accompagnement à l'orientation, à l'information et à la santé (Pas de Point Information Jeunesse).

L'absence de dispositif d'accompagnement à la parentalité.

L'absence d'offre culturelle sur la commune.

Un accompagnement aux devoirs est proposé aux collégiens sur l'école élémentaire mais les horaires et le fonctionnement ne correspondent pas à leurs besoins.

Autres éléments repérés sur le territoire

Le taux de chômage important (14.2%)

Lorsqu'il fonctionnait encore, l'Espace Jeune était très peu fréquenté par les filles et par les plus de 14 ans.

LES OBJECTIFS DU PEDT

L'analyse du territoire et l'état des lieux précédemment établis nous ont permis de déterminer les points faibles et points forts du territoire dans le domaine de l'Enfance-Jeunesse.

Le diagnostic fait ainsi ressortir des éléments essentiels à prendre en compte dans la définition des objectifs :

Pour la petite enfance, l'offre d'accueil correspond aux besoins du territoire, il convient alors de la maintenir et de continuer à en améliorer la qualité. Il faudra cependant se préparer aux évolutions à venir et se poser, rapidement, la question de l'accueil des enfants de 2 ans, et dans un avenir plus lointain la question de l'augmentation des besoins engendrés par une augmentation possible de la population.

Pour l'Enfant de 3 à 12 ans, l'offre d'accueil scolaire, périscolaire et extrascolaire est relativement variée sur le territoire, elle semble correspondre à ses besoins mais doit cependant gagner en qualité et en cohérence.

Pour les jeunes (12-25 ans), l'offre d'accueil sur le territoire est quasi-inexistante (hors séjours) ou inadaptée (centre de loisirs), créant ainsi de grandes inégalités entre les jeunes pouvant sortir facilement du territoire et les autres. Il apparaît nécessaire de réfléchir pour cette population à la mise en œuvre d'un accès facilité à l'information, à la formation et aux loisirs, et de travailler en concertation avec les organismes existants à proximité.

Pour les familles, il y a peu d'offre éducative les associant et pas de lieu regroupant l'ensemble des informations relatives aux enfants dans leurs différents temps de vie. Il convient aussi de noter une inégalité persistante entre la population féminine et masculine, en particulier dans le domaine de l'emploi, et encore plus chez les plus jeunes (taux de scolarisation plus faible et entrée sur le marché du travail plus précoce de la population féminine). Si l'on souhaite peu à peu réduire ces écarts, il apparaît primordial d'agir dès le plus jeune âge et de réfléchir à des actions facilitant l'accès à la culture, aux savoirs et aux loisirs pour tous.

VIII. Les valeurs éducatives

Les valeurs ici définies constituent la clef de voute du projet éducatif, elles doivent être partagées par l'ensemble des partenaires et portées par chacune des actions mises en œuvre sur le territoire.

a) L'action éducative : une action partagée

L'enfant est un être unique aux statuts multiples : enfant, fils/fille de, élève... Toute action éducative doit prendre en compte cette multiplicité et considérer **l'enfant dans sa globalité**.

Les espaces éducatifs existants (le foyer, l'école, le centre de loisirs, le club...) sont divers, indépendants mais interagissent entre eux. Les acteurs intervenant dans ces différents espaces doivent constituer ensemble une **alliance éducative** favorable à chaque enfant.

Pour maintenir la **cohérence et la complémentarité entre les acteurs**, il convient donc de définir, et identifier la responsabilité et les fonctions éducatives de chacun en veillant à maintenir complémentarité et cohérence entre les acteurs autour de compétence, savoirs, savoir-faire, savoir être.

L'éducation, ce n'est pas seulement l'enseignement... Dans une société « tout » éduque :

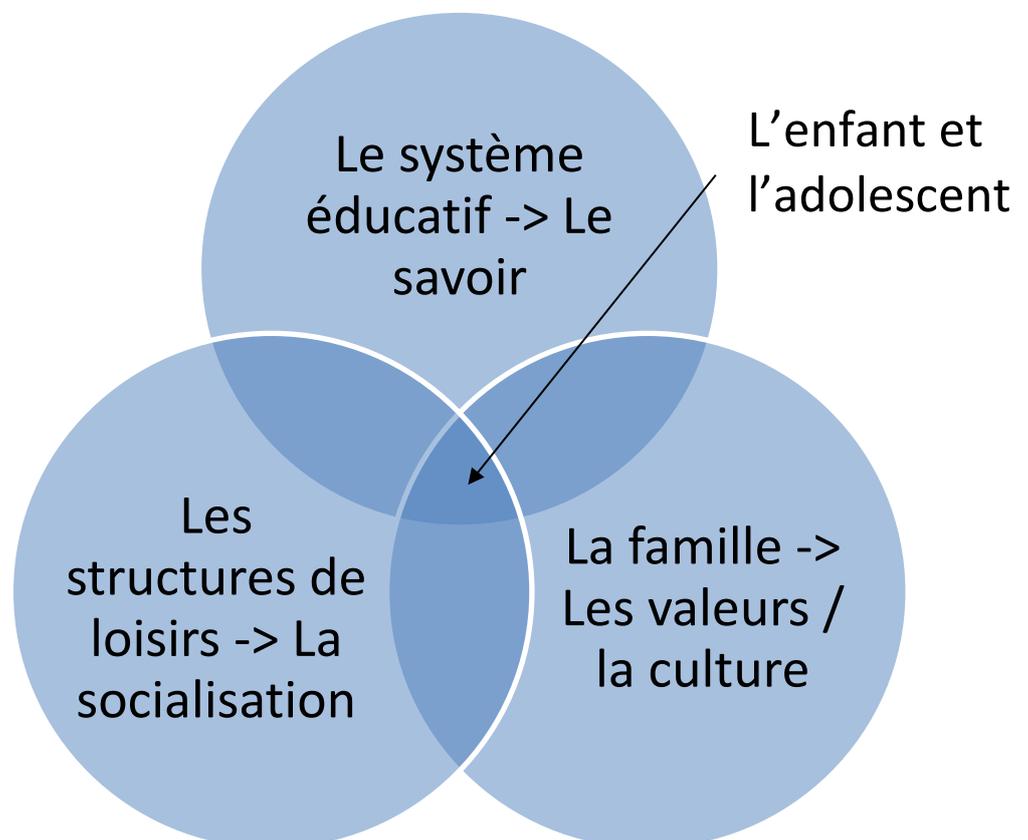
- Les parents
- L'environnement familial et socio-culturel
- L'école
- Les « tiers-lieux »
- Les médias
- La ville, etc...

« La famille a pour rôle d'être d'abord éveilleuse d'intelligence, lieu de filiation, lieu où l'on s'inscrit dans une histoire.

L'école est le lieu où l'on acquiert des savoirs sur un mode beaucoup plus médiatisé, beaucoup plus objectivé.

Le tissu social est un lieu où l'on peut investir sur le plan de son imaginaire, rencontrer des pairs.

Et il est bien, d'une certaine manière, que l'enfant puisse, entre ces trois partenaires, se définir progressivement et trouver sa propre place en jouant entre les différentes propositions que ses partenaires sont susceptibles de leur faire. » (Conférence donnée par P. Meirieu à Fribourg le 1er décembre 1995)



La co-éducation s'entend donc comme une mise en cohérence fondée sur la convergence des finalités et la complémentarité des approches plutôt que sur l'organisation du « contrôle permanent » de l'enfance et de la jeunesse...

b) Les objectifs opérationnels

Garantir la laïcité

- Garantir la liberté de conscience à tous
- Protéger les enfants de tout prosélytisme
- Assurer à tous l'accès à une culture commune et partagée
- Assurer à tous la liberté d'expression dans le respect de chacun et dans le respect des règles et des lois
- Assurer le respect du devoir de neutralité des personnels intervenants auprès des enfants

Lutter contre les inégalités et les discriminations - Garantir l'égalité d'accès

- Améliorer l'accessibilité : adapter et aménager les structures d'accueil, garantir un tarif accessible à tous, former le personnel accueillant, adapter les supports de communication au public
- Garantir l'égalité de traitement
- Garantir l'égalité entre les filles et les garçons
- Favoriser la mixité sociale, culturelle et sexuelle

Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté

- Développer et respecter les valeurs attachées à la citoyenneté :

La civilité : il s'agit d'une attitude de respect, à la fois à l'égard des autres citoyens (ex : politesse), mais aussi à l'égard des bâtiments et lieux de l'espace public. C'est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux, au nom du respect de la dignité de la personne humaine, qui permet une plus grande harmonie dans la société.

Le civisme : il consiste, à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société. De façon plus générale, le civisme est lié à un comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique. C'est agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.

La solidarité : elle est importante, en effet, dès lors que les citoyens ne sont pas de simples individus juxtaposés, mais un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun. Elle correspond à une attitude d'ouverture aux autres qui illustre le principe républicain de fraternité.

Toute démarche éducative doit permettre à l'enfant d'intégrer ces valeurs.

Ces valeurs supposent aussi que l'action éducative s'intègre dans une démarche de **développement durable et solidaire**.

- Prendre en compte la parole des enfants et des jeunes
- Amener les enfants et les jeunes à exercer pleinement leurs droits et leurs devoirs de citoyen
- Amener l'enfant et le jeune à prendre conscience de l'environnement dans lequel il évolue et à le respecter

IX. Les objectifs généraux du projet éducatif

- Maintenir et améliorer la qualité de l'offre d'accueil existante
- Veiller à une cohérence entre les différentes actions, temps et lieux dans le respect des rythmes de vie (famille, école, loisirs...)
- Améliorer l'accessibilité aux loisirs, à la culture et à l'information
- Contribuer au bon accomplissement de la scolarité de chaque enfant et à son épanouissement personnel
- Accompagner l'enfant et le jeune à être et à devenir un citoyen actif
- Sensibiliser les enfants et les jeunes à leur environnement naturel et culturel afin qu'ils puissent le connaître, l'apprécier et le préserver
- Favoriser les actions d'aide à la parentalité et à la participation des familles
- Maintenir et développer les partenariats

Les objectifs opérationnels et les actions associées

Les actions existantes sont en noir, celles en projet en **bleu**, celles en construction en **orange**.

I. **Maintenir et améliorer la qualité de l'offre d'accueil existante**

1. Consolider l'accueil petite enfance
2. Poursuivre l'implication de la commune dans le Relais Petite Enfance
3. Maintenir et améliorer le dispositif périscolaire existant
4. Améliorer la formation de l'ensemble des intervenants : personnel municipal, personnel associatif, bénévoles associatifs
 - a. **Formation assurée par le SESSAD sur le handicap**
 - b. Sensibilisation sur les Protocoles d'Accueil Individuel par un infirmier
 - c. Formation Sauveteur Secouriste du Travail des agents territoriaux
 - d. Formation Equipier Première Intervention Incendie des agents territoriaux
 - e. **Formation des bénévoles avec le foyer rural**
 - f. **Formation sur le handicap pour les associations**
 - g. **Formation premiers secours pour les jeunes et les bénévoles**
5. Instaurer un temps hebdomadaire de régulation et de concertation au sein des équipes accueillantes (animateurs et agents municipaux)
 - a. Réunion hebdomadaire des agents intervenant au périscolaire
 - b. Réunion bimensuelle des ATSEM
 - c. Réunion de préparation des vacances scolaires

- d. Participation à des activités communes (JOVI – Jeu avec un Objet Volant Identifié -, fête du livre, spectacle des écoles, etc.)
6. Mettre en œuvre toutes les conditions pour garantir un bon accueil au sein du nouvel accueil de loisirs municipal

II. Veiller à une cohérence entre les différentes actions, temps et lieux dans le respect des rythmes de vie (famille, école, loisirs...)

1. Respecter le rythme de l'enfant dans l'ensemble de ses temps de vie
 - a. Organisation du temps méridien en plusieurs services
 - b. Activités proposées au regard des chrono-rythmes
2. Favoriser les liens crèche / école / centre de loisirs / collège
 - a. Passerelle entre le centre de loisirs et le stage de réussite éducative pendant les vacances scolaires
 - b. Séjour passerelle ALSH / accueil jeunes
 - c. Soutien logistique et humain lors des rencontres sportives USEP
3. Développer les liens entre l'école et l'accueil périscolaire
 - a. Règlement commun de la cour de récréation (charte)
 - b. Réunion entre les équipes périscolaires et les enseignants
 - c. Préparation des menus à thème en classe avec le chef de la cuisine centrale
4. Veiller à la cohérence du projet périscolaire avec les projets des écoles publiques
 - a. Lien entre le restaurant scolaire et les écoles autour des menus et des produits cuisinés
5. Organiser des temps d'échanges et de concertation entre l'ensemble des acteurs
 - a. Comité de pilotage du PEDT

III. Améliorer l'accessibilité aux loisirs, à la culture et à l'information

1. Poursuivre la mise en œuvre de l'Accueil Jeunes en prenant en compte les besoins de l'ensemble du public visé
 - a. Elargissement des heures d'accueil
2. Engager la mise en œuvre d'un Point Information Jeunesse
3. Développer un document ressource regroupant l'ensemble des informations à destination des enfants, des jeunes et des familles et le diffuser à des endroits stratégiques : guichet, accueil mairie, CCAS, crèche, école...
 - a. Le guide des familles
4. Favoriser les activités, les sorties et les échanges culturels
 - a. Classe décloisonnée pour les activités d'arts visuels en maternelle
 - b. Affiliation à l'USEP
 - c. Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) au sein de chaque école
 - d. Sorties culturelles : cheval passion, nuit du blues, musée J. Moulin...
 - e. Intervenants spécialisés mis à disposition par les associations (cirque,

peinture, yoga, capoeira, karaté)

5. Améliorer l'accès aux livres par un accès facilité à la BCD et la médiathèque
 - a. Communication via Klassly des événements proposés à la médiathèque
 - b. Semaine consacrée à la fête du livre
 - c. Concours « Incorruptible » pour les cycles 3
 - d. Animation de la BCD et la salle informatique par un agent municipal
 - e. Exposition à la médiathèque
 - f. Financement du fonds documentaire par l'association des A.I.L.
6. Sensibiliser les enfants et des jeunes à différentes formes d'expression artistique : sculpture, peinture, musique, littérature, théâtre, cinéma et architecture...
 - a. Présence d'acteurs culturels à l'école : cirque ...
 - b. Intervenant musique
 - c. Présentation des activités des associations au sein de l'ALSH
 - d. Atelier cuisine à l'ALSH avec le chef de la cuisine centrale
7. Engager une réflexion en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale sur l'accessibilité aux loisirs
 - a. Forum des associations
8. S'inscrire dans le dispositif « vacances apprenantes » en proposant des séjours dans notre centre de loisirs et de vacances en Lozère
 - a. Séjour ados en autonomie

IV. Contribuer au bon accomplissement de la scolarité de chaque enfant et à son épanouissement personnel

1. Poursuivre les actions engagées pour la scolarisation avant 3 ans pour les familles qui le souhaitent et dans la limite des conditions matérielles et humaines
 - a. Accueil des TPS dans la mesure du possible
2. Maintenir et développer des actions d'accompagnement scolaire (C.L.A.S.)
 - a. Pour les CP : acquisition de la lecture
 - b. Pour les CM1 / CM2 : préparer à l'entrée en 6^{ème}
3. Créer des situations permettant l'expression et la mise en œuvre de nouvelles compétences (projets d'activités, appel à projets, etc.)
 - a. Méthode de lecture ALOE
 - b. Intervention des partenaires au sein des écoles (PETR du pays d'Arles, ...)
 - c. Projet sécurité routière avec la police municipale
4. Permettre à l'enfant de trouver sa place au sein du groupe
 - a. Rentrée scolaire échelonnée en classe de maternelle sans activité périscolaire pour limiter l'amplitude horaire des enfants
 - b. Ateliers par l'agent chargé de prévention de Terre de Provence Agglomération

V. Accompagner l'enfant et le jeune à être et à devenir un citoyen actif et autonome

1. Maintenir et développer des actions d'initiation à la citoyenneté
 - a. Election lors de la fête du livre (scrutin)
 - b. Election des délégués périscolaires

2. Prendre en compte la parole des enfants et des jeunes en créant des lieux et des temps d'échanges et de rencontre avec les enfants et les jeunes
 - a. Conseil des élèves
 - b. Délégués des temps périscolaires
 - c. Conseil Municipal Enfant ou CM Jeunes
3. Faire participer les enfants et les jeunes à la vie municipale et associative
 - a. Formation des bénévoles
4. Être en mesure d'expliquer aux enfants et aux jeunes les principes de base de notre démocratie et le fonctionnement de nos institutions
 - a. Visite de la mairie et rencontre du Maire ou des élus
5. Développer des actions de solidarité entre les enfants, entre les jeunes et les autres populations
 - a. Boîtes solidaires

VI. Sensibiliser les enfants et les jeunes à leur environnement naturel et culturel afin qu'ils puissent le connaître, l'apprécier et le préserver

1. Amener l'enfant et le jeune à se situer dans son environnement et à prendre conscience de son rôle et de sa place dans celui-ci
 - a. Actions avec le PETR du Pays d'Arles
2. Permettre à l'enfant et au jeune de connaître le territoire sur lequel il évolue
 - a. Découverte du village et de ses associations dans le cadre du projet du centre de loisirs
 - b. Découverte des produits locaux dans le cadre de la restauration scolaire
3. Développer des actions de protection de l'environnement en veillant au respect des principes du développement durable dans les accueils et au travers des activités proposées
 - a. Tri sélectif dans les écoles
 - b. Travail autour du gaspillage alimentaire en lien avec le restaurant scolaire
 - c. Recyclage des emballages de compote
 - d. Tri sélectif lors des événements organisés
4. Développer un projet environnemental en s'appuyant sur le centre de vacances de Auroux et l'ouvrir au écoles, entreprises et institutions en plus des Cabannais.

VII. Favoriser les actions d'aide à la parentalité et la participation des familles

1. Poursuivre la démarche projet pour l'écriture du PEDT en instaurant un comité de pilotage et le réunir régulièrement afin d'évaluer et d'ajuster le projet et les différentes actions mises en œuvre
 - a. Instauration d'un comité de pilotage
2. Contribuer au maintien d'un Lieu Accueil Enfants-Parents
3. Créer des temps d'accompagnement à la parentalité (débat, conférence...)
 - a. Café des parents
4. Organiser des temps d'échange avec les familles
 - a. Equipe éducative
 - b. Projet intergénérationnel

c. Séjour famille

5. Associer les familles à la mise en œuvre de certaines actions
 - a. Crèche parentale avec un conseil d'administration de parents
 - b. Projet des parents au sein des écoles (décoration de Noël, ...)

VIII. Maintenir et développer les partenariats

1. Avec la CAF à travers de la Convention Territoriale Globale, la MSA et son dispositif « grandir en milieu rural » et la PMI
2. Avec le Conseil départemental et régional
 - a. Piscine mobile avec le CD13
 - b. Pass culture
 - c. Carte collégiens
 - d. Pass sport
3. Avec les associations locales
4. Avec la mission locale en renforçant son lien avec le Centre Communal d'Action Sociale
5. Avec la Maison des Adolescents de Châteaurenard
6. Avec l'Education nationale et son dispositif « vacances apprenantes »
7. Conforter et développer les actions avec les établissements scolaires : écoles, collèges, lycées
 - a. Mesure de responsabilisation
8. Avec l'USEP en prenant en charge des temps spécifiques dans l'accompagnement des rencontres sportives :
 - a. Encadrement du cheminement école-complexe sportif par la police municipale
 - b. Aide à l'accueil des élèves et des adultes (préparation des collations, buvette) par les agents périscolaires
 - c. Aide à l'organisation matérielle et logistique (préparation des terrains...) par les services techniques municipaux
9. Rechercher et mettre en œuvre de nouveaux partenariats

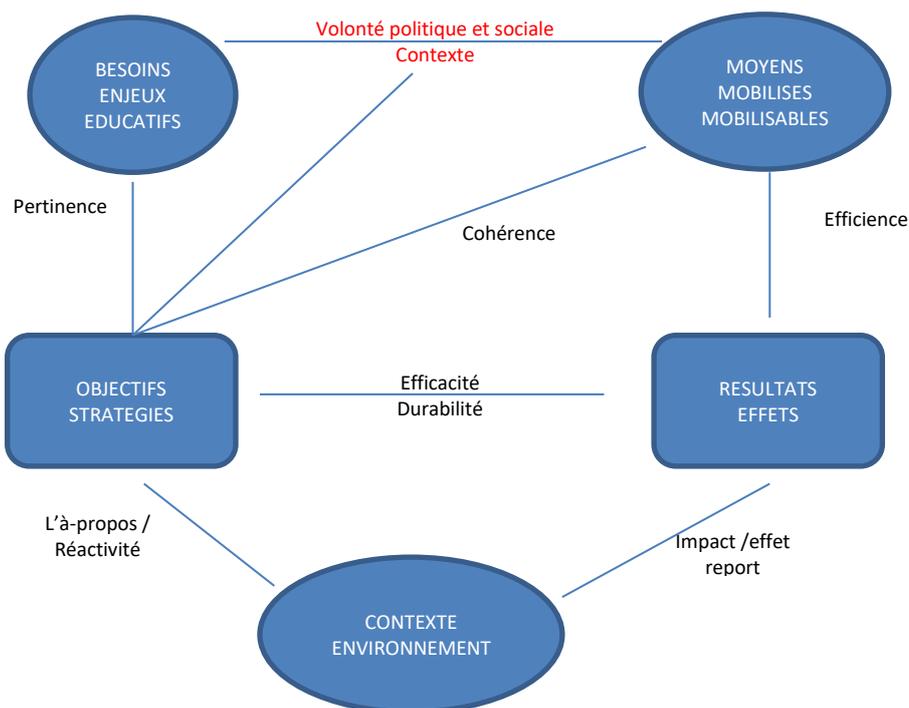
X. L'évaluation

L'évaluation globale et régulière du parcours éducatif territorial de Cabannes permettra de le faire évoluer pour mieux répondre au territoire. Elle est guidée par les 9 critères suivants :

- IMPACT : lien de conformité entre les résultats du projet non-voulus ou explicités et les exigences de l'environnement. Effet de ces résultats sur l'environnement.
- EFFICACITE : degré d'atteinte des objectifs visés, voulus. Rapport entre les objectifs voulus et les effets voulus ou induits effectivement obtenus (capacité à obtenir un « résultat positif »).
- EFFICIENCE : degré d'atteinte des objectifs visés en rapport aux moyens mobilisés (« rendement », « productivité »).
- PERTINENCE : rapport entre les besoins identifiés et les intentions ou les

objectifs.

- COHERENCE : rapport entre les ressources mobilisées et les objectifs.
- A PROPOS : prise en compte des contraintes liées au contexte et au terrain dans l'élaboration du projet ou de l'action.
- DURABILITE : rapport entre les objectifs visés et le maintien dans le temps des résultats.
- SYNERGIE : degré de mise en place et de coordination des moyens, interaction entre acteurs.
- FLEXIBILITE : capacité d'adaptation



Objectif du PEDT	Objectif opérationnel	Action mise en œuvre	Repères	Indicateurs de suivi	
				Quantitatif	Qualitatif
			IMPACT		
			EFFICACITE		
			EFFICIENCE		
			PERTINENCE		
			COHERENCE		
			A PROPOS		
			DURABILITE		
			SYNERGIE		
			FLEXIBILITE		

Elle sera complétée par un journal de suivi mis en place pour chaque action observée :

Journal de suivi pour l'évaluation du PEDT de Cabannes

Date

Rédacteurs

Directrice de l'école	
Responsable enfance jeunesse	
Responsable associatif	
Autre (préciser)	

Sujet d'observation

Période d'observation	Du au
Axe de travail en commun choisi	
Contexte et diagnostic <i>Quel est le problème ?</i>	
Changement recherché <i>Que veut-on améliorer en travaillant ensemble ?</i>	

Bilan d'observation

Qu'est ce qui a changé pendant cette période d'observation ?	
Marqueurs de progrès <i>Comment mesure-t-on ce(s) changement(s) ?</i>	Marqueur(s) quantitatif(s)
	Marqueur(s) qualitatif(s)
Amélioration(s) à opérer sur la prochaine période d'observation <i>Qui fait quoi, pour quand ?</i>	
Enseignements <i>Qu'est-ce qui s'avère utile / doit être consolidé en matière d'organisation ET de contenus éducatifs ?</i>	
Autres remarques <i>Changements inattendus observés, questionnements, freins...</i>	

XI. Conclusion

Élément clé de la cohérence de l'action éducative sur le territoire, c'est sur le terrain que devra vivre ce parcours éducatif et les actions qui en découlent, pour que les enfants de la commune grandissent dans un cadre le plus cohérent et le plus épanouissant possible.

Des temps d'évaluation réguliers permettront de mesurer l'impact de ces différentes actions et de les réadapter si nécessaire.

XII. Signataires du projet

<p>Le Maire, Gilles MOURGUES</p> 	<p>Le préfet des Bouches du Rhône</p>
<p>Le Directeur des services de l'Education nationale</p>	<p>Le Directeur Général de la CAF des Bouches du Rhône</p>

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Coordinateur du projet : M. DRIOT, responsable du service enfance jeunesse

Pour le collège « système éducatif »

Mme Delaunay : école élémentaire

Mme Albenga Desfaudes : école élémentaire

Pour le collège « tissu associatif »

Mme Gibson : O.G.E.C., A.P.E.L., Li recouleto

Mme ANDREU : Foyer rural

Mme BETTON : A.I.L.

Pour le collège « équipe d'animation »

Mme MARTIN : directrice du centre de loisirs

Mme VIDAU : animatrice

M. LAKHEL : animateur

Pour le collège « élus »

M. MOURGUES, Maire de la commune de Cabannes

Mme LUCZAK : adjointe, déléguée à l'enfance jeunesse

Le comité de pilotage se réunira une fois par trimestre pour évaluer le PEDT :

- Suivi des actions réalisées et évaluation de celles-ci :
 - Évaluation quantitative (nombre de participant, typologie du public accueilli - genre, nombre, inclusion..., nombre de partenaires impliqués et liens entre eux - bénévoles / prestataires)
 - Évaluation qualitative (assiduité, continuité éducative, progression du développement et bien-être de l'enfant, accessibilité)
- Evaluation des objectifs du PEDT avec la grille dédiée.

ANNEXE 2 : CHARTE DU PLAN

MERCREDI

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis

- Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant :
 - Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
 - Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
 - Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation.
 - Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
 - Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).
- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
 - Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
 - Développement de la mixité sociale.
 - Gratuité ou tarification progressive.

- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).
- Mise en valeur de la richesse des territoires
 - Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
 - Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
 - Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
 - Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.
- Le développement d'activités éducatives de qualité
 - Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
 - Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
 - La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
 - Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCS/PP du département où il se déroule implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) et le/la directeur-trice de la CAF. Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État et les Caf constitue une garantie de la bonne application de ces critères. Le projet éducatif territorial pourra être

dénoncé si la collectivité signataire n'honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses ressources humaines et financières et de ses particularités sociogéographiques (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : « atteint/partiellement atteint/non atteint ». Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.

ANNEXE 3 : PROJET PEDAGOGIQUE

– VACANCES ET MERCREDI

Introduction

Le projet pédagogique est un outil obligatoire mais aussi indispensable. Il est en adéquation avec le Projet Éducatif du Territoire de la Ville. Il prend en compte les objectifs, les modalités retenues de celui-ci et il est l'outil de sa mise en œuvre.

Il est spécifique aux caractéristiques d'un accueil, résulte d'une préparation collective et traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné. Il sert de référence tout au long de l'action et notamment un appui pour réaliser les projets d'animation tout au long de l'année.

Celui-ci permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques.

Notre thématique générale du projet pédagogique pour l'année 2023-2024 est « les Marmoussets font leur tour du monde ».

Descriptif de l'ALSH

○ Lieu

L'accueil collectif de mineurs « Les Marmoussets » fonctionne en multi-sites avec des locaux pour l'accueil des enfants de 6 à 13 ans situé à l'Avenue Clotilde Parisot et d'autres pour l'accueil des enfants de 3 à 5 ans à l'école maternelle A.Teissier : Place du Lavoir.

En avril 2024, un nouveau bâtiment permettra l'accueil de tous les enfants sur le même site.

○ Public

Les Marmoussets accueille les enfants scolarisés de petite section jusqu'aux enfants de 13 ans.

Caractéristiques du public 3-6 ans :

- Imaginaire : identification, affectivité
- Dynamisme : besoin physique énorme, en mouvement perpétuel
- Découverte du monde : de l'environnement, de la matière, de la notion d'espace et de temps, éveil intellectuel
- Découverte de soi et de soi avec les autres : début de la socialisation
- Découverte de son corps, des deux sexes
- Plaisir immédiat : incapacité à se projeter dans un monde futur, non visualisation des projets.

Caractéristiques du public 6-13 ans :

- Age de la réflexion : expansion, motivation personnelle
- Concentration et mûrissement

- Age du sérieux
 - Contrôle croissant des réactions émotives
 - Mesure mieux la distance le séparant de l'adulte auquel il est soumis
 - Dispersion et turbulence
 - Age du déséquilibre
 - Curiosité
 - Participation, camaraderie, bande, groupe, équipe
 - Besoin de valorisation et d'affirmation de soi
 - **Dès 9 ans** : différences entre groupes des filles et des garçons
 - Importance du leader
 - Déclin de la sexualité
 - Préoccupation et rêverie : besoin de s'isoler
 - Expérience collective de loisirs : besoin de jeux collectifs et esprit de compétition
 - **Dès 11 ans** : dénigrement et critique du monde
 - Besoins d'avoir des règles fixes et respectées.
- Les infrastructures
Le village dispose de plusieurs équipements :
- Le complexe sportif
 - Le city stade
 - Le pôle intergénérationnel : dojo, salle de danse, médiathèque, espace jeunesse.
 - Le lac : lieu de pêche et de détente.

Organisation de l'ALSH Les Marmoussets

a) Fonctionnement

L'ALSH les Marmoussets fonctionne les mercredis, les petites vacances et les grandes vacances (sauf les vacances de Noël, et la dernière semaine d'Août).

Le mercredi, l'ALSH propose d'accueillir les enfants en demie journée avec ou sans repas, matin ou après-midi, ou la journée complète.

Pendant les petites vacances et grandes vacances l'inscription se fait au minimum pour 4 jours, ceux sont des journées complètes pas de demie journée pour les vacances.

b) Tarification

Mercredi

QUOTIENT FAMILIAL	Journée	Demi-journée
0-300	8,40 € dont 3,15 € de repas	5,25 €
301-600	10,50 € dont 3,15 € de repas	
601-900	12,60 € dont 3,15 € de repas	
901-1200	14,70 € dont 3,15 € de repas	
Plus de 1201	16,80 € dont 3,15 € de repas	
Repas		Option du repas à 3,15 € (En cas d'oubli d'inscription, le repas sera facturé double, soit 6,30 €)

Vacances scolaires

Les inscriptions pour les vacances se font uniquement à la semaine **avec un minimum de 4 jours**.

QUOTIENT FAMILIAL	Forfait de 4 jours	Forfait de 5 jours
0-300	33,60 €	42 €
301-600	42 €	52,50 €
601-900	50,40 €	63 €
901-1200	58,80 €	73,50 €
Plus de 1201	67,20€	84 €

c) Locaux à disposition

- Côté maternelle :

Les enfants de 3 à 5 ans sont accueillis dans les locaux de l'école maternelle publique Aimé Teissier. Ils disposent d'une salle d'activité, d'un dortoir, de sanitaires adaptés ainsi que d'une cour de récréation équipée de structure de jeux. Un coin tisanerie est disponible pour les diverses activités culinaires mais l'accès est réservé aux adultes notamment pour la cuisson. En cas de mauvais temps une salle polyvalente peut-être accessible.

- Côté élémentaire :

Les enfants de 6 à 13 ans, eux, sont accueillis Avenue Clotilde Parisot dans les locaux principaux de l'accueil de loisirs. Une salle d'activité est dédiée à chaque tranches d'âges : 6/8 ans et 9/13 ans. Les deux groupes disposent de sanitaires, un grand espace engazonné idéal pour se dépenser.

Une tisanerie est disponible pour le stockage des denrées alimentaires (goûter, ateliers culinaires).

Nous disposons également d'un espace de stockage d'outils d'animation (équipement sportif, matériel pédagogique...) accessible aux animateurs.

Le bureau de la direction dispose d'un ordinateur ainsi qu'une imprimante pour toute l'équipe, de sanitaires adulte, une armoire avec les fournitures de bureau, une armoire fermée pour la pharmacie.

- Restauration

Lors de chaque accueil, les enfants bénéficient d'un repas préparé par une équipe de restauration, avec des produits frais et cuisinés sur place.

Les enfants sont servis au self du restaurant scolaire avec des tables et des chaises adaptées à chaque tranche d'âge.

Les enfants à besoin particulier sont également pris en compte dans l'élaboration et le service des repas (P.A.I., allergies, régime alimentaire spécifique).

c) La journée type

3/5 ANS

Ouverture du centre : 7h45

7h45/9h00 : Accueil échelonné des enfants

Les maternelles sont accueillies au sein de l'école maternelle publique. Les enfants peuvent utiliser les différents ateliers (coloriage, petits jeux...) mis en place en attendant que tout le monde arrive.

9h00/11h00 : Animations prévues par les animateurs (ou prestataires)

L'activité proposée débute : activité manuelle, activité sportive, grand jeu ...

11h00 : Temps libre à l'extérieur

Les petits profitent de la cour de récréation de la maternelle, avant le repas.

11h30 : Repas

Les maternelles se déplacent dans les locaux du restaurant scolaire, attenante à la salle d'activité. Ils prennent le repas proposé par le chef cuisinier.

12h30 : Temps calme / Sieste

Après manger, les enfants vont à la sieste et les animateurs proposent une activité calme pour les enfants ne souhaitant pas la faire (souvent les plus grands).

14h00/16h00 : Animations prévues par les animateurs (ou prestataires)

L'activité proposée débute : activité manuelle, activité sportive, grand jeu ...

16h00 : Goûter

Le goûter est fourni par le restaurant scolaire et est pris dans la salle d'activité ou à l'extérieur, selon la météo.

16h30/18h00 : Temps libre et départ échelonné

Les enfants sont libres de s'amuser dans la salle d'activité ou à l'extérieur avec le matériel à disposition, en attendant le retour des parents.

Un retour est fait à la personne autorisée à récupérer l'enfant sur le déroulement de la journée et sur les besoins spécifiques de chaque enfant.

18h00 : Fermeture du centre

6/13 ANS

Ouverture du centre : 7h45

7h45/9h00 : Accueil échelonné des enfants

Les élémentaires et ados sont accueillis dans les locaux de l'accueil de loisirs. Les enfants peuvent utiliser les différents ateliers (coloriage, petits jeux...) mis en place en attendant que tout le monde arrive.

9h00/11h00 : Animations prévues par les animateurs (ou prestataires)

L'activité proposée débute : activité manuelle, activité sportive, grand jeu ...

11h00 : Temps libre à l'extérieur

Les enfants peuvent profiter du jardin extérieur en attendant le repas.

11h20 : Repas

Accompagnés de l'équipe pédagogique, les enfants se dirigent vers le restaurant scolaire pour prendre le déjeuner*. Le retour se fait aux alentours de 12h45.

12h30 : Temps calme

Après manger, les enfants sont libres de s'amuser à l'intérieur ou l'extérieur à des activités calmes.

14h/16h00 : Animations prévues par les animateurs (ou prestataires)

L'activité proposée débute : activité manuelle, activité sportive, grand jeu ...

16h00 : Goûter

Les deux groupes d'élémentaires (les 6-8 et les 9-13) prennent leur goûter, fourni par le restaurant scolaire, à l'intérieur ou à l'extérieur.

16h30 : Temps libre et départ échelonné

Les enfants sont libres de s'amuser sur l'espace gazonné avec le matériel à disposition, en attendant le retour des parents.

Un retour est fait à la personne autorisée à récupérer l'enfant sur le déroulement de la journée et sur les besoins spécifiques de chaque enfant.

18h00 : Fermeture du centre

d) L'équipe pédagogique

Les normes d'encadrement varient en fonction de l'effectif et de l'âge des enfants accueillis, des activités proposées et de la taille de l'accueil.

Au minimum, 16 enfants sont accueillis dans le groupe des petits et cette capacité d'accueil peut monter à 36 lors des vacances estivales.

Ils sont au minimum 24 chez les moyens (avec une capacité qui peut monter à 36) et 12 chez les grands (24 au maximum). Ces capacités d'accueil dépendent aussi de la possibilité de constituer une équipe d'animation suffisante et diplômée, au regard de la législation.

Pour cette année, l'équipe d'animation est composée de :

DIRECTION : Martin Blandine
(BPJEPS LTP)



ANIMATEURS PERMANENTS

RACHET Corinne (BAFA)
VIDAU Marine (responsable BCD, BAFA)
AUFEUVE Annie (responsable périscolaire, BAFA)
LAKHEL Samir (BPJEPS sport collectif, UC de direction en cours)
ROLLAND Christelle (BAFA)
DELOR Luc (BPJEPS)
BELLE Clara (non diplômée) : seulement le mercredi
PERON Rachel (CAP petite enfance, BEP carrière sanitaire et sociale) : seulement le mercredi

L'équipe d'animation est composée de 8 animateurs dont le temps de travail est annualisé. Nous avons aussi deux animatrices éducatrice spécialisée avec nous les mercredis et lors des vacances scolaires pour l'accueil des enfants du SESSAD, dans le cadre de notre projet d'accueil inclusif.

La commune recrute des contrats vacataires pour les périodes de forte activité.

- Rôle de la directrice :

La directrice de l'accueil collectif de mineurs à un rôle fondamental. Elle est le garant du bon fonctionnement de celui-ci, tant sur le plan matériel que sur le plan humain.

- Rôle de l'animateur :

L'animateur est celui qui va faire passer de bons moments et de bonnes vacances aux enfants dont on a confié la responsabilité. Il doit susciter l'envie de participer aux activités proposées tout en prenant du plaisir à animer. Il est à l'écoute, disponible et compréhensif à l'égard de l'enfant. Il se doit d'avoir un comportement, un langage et une tenue adaptée face à l'enfant. Il veille à la sécurité affective, physique et morale de l'enfant. Il met en œuvre des projets d'animations et d'activités afin de faire de ce moment de loisirs un réel temps de plaisir pour l'enfant.

L'équipe de direction est à leur disposition pour soutenir leurs projets, les former et les accompagner.

- e) L'accueil des enfants

Les enfants sont accueillis par groupes de tranches d'âges. Chez les moins de 6 ans, il n'y a qu'un seul groupe regroupant les enfants de 3 à 5 ans.

Dans le secteur des plus de six ans, deux groupes sont formés :

- Les 6/8 ans : moyens
- Les 9/13 ans : grands

- f) La sécurité

Lorsque vous déposez votre enfant au sein de l'accueil de loisirs, l'équipe pédagogique sera garante de la sécurité de l'enfant.

Tout d'abord, le Plan Vigipirate est toujours d'actualité, vous ne pouvez donc pas rentrer dans l'enceinte de l'établissement. Un animateur sera présent le matin et le soir au portail pour accueillir votre enfant. Cependant si vous avez une question, ou un renseignement à demander, vous pourrez vous avancer vers la direction.

À chaque changement de période, la direction fait un rappel à son équipe pédagogique sur l'exercice d'évacuation incendie.

- g) Gestion des PAI (projet d'accueil individualisé)

Au sein de l'accueil de loisirs, on distingue plusieurs sortes de P.A.I., c'est pourquoi les animateurs devront en prendre connaissance sur la fiche sanitaire et savoir adapter leurs activités en fonction.

La direction conservera une copie des P.A.I., ainsi que l'équipe d'animation (qui devra avoir en permanence le traitement médical à administrer en cas d'urgence). Afin de maîtriser le bon déroulement du protocole à suivre, nous faisons une présentation des P.A.I., des procédures à suivre et des gestes à réalisés durant les réunions de préparation.

h) Règles de vie discipline et sanctions

Les règles de vie ainsi que les sanctions se trouvent dans le règlement intérieur.

Objectifs pédagogiques

Pour atteindre nos objectifs, nos actions sont réfléchies par le biais du projet pédagogique et des projets d'animations, afin de pouvoir réaliser sur le terrain nos intentions éducatives auprès des enfants.

Le projet pédagogique s'appuie sur le projet éducatif de la ville dont les principaux objectifs sont :

- Maintenir et améliorer la qualité de l'offre d'accueil existante
- Veiller à une cohérence entre les différentes actions, temps et lieux dans le respect des rythmes de vie (famille, école, loisirs...)
- Améliorer l'accessibilité aux loisirs, à la culture et à l'information
- Favoriser les actions d'aide à la parentalité et à la participation des familles
- Maintenir et développer les partenariats

Les objectifs pédagogiques du centre de loisirs sont les suivants :

- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique et de faire ses choix.
- Développer sa créativité et son imagination.
- Développer les échanges et les partenariats.
- Accéder à la culture
- Promouvoir l'accueil des enfants en situation d'handicap.

a) Description du projet d'animation

« Les Marmoussets font leur tour du monde » est la thématique générale du projet pédagogique. Plusieurs thématiques seront déclinées pour chaque période et ponctuées d'animations en relation avec des événements annuels :

De période en période, les enfants vont partir sur les différents continents

- Mercredis Septembre à Octobre : A la découverte du monde
- [Vacances Toussaint : l'Europe](#)
- Mercredis Novembre à Décembre : préparation de Noël (La Laponie).
- [Mercredis Janvier à Février : L'Asie](#)
- Vacances Février : Le nouvel an chinois
- [Mercredis Mars à Avril : L'Amérique](#)
- Vacances Pâques : Le carnaval chez les Marmoussets ! (Le Brésil)
- [Mercredis Mai à Juin : L'Afrique](#)

b) Description d'un projet d'activité

Dans le cadre de la découverte du monde, les enfants devront « apprendre » à voyager

- Séance 1 : création de ses papiers d'identité
- Séance 2 : préparation de sa valise (activité : création de la valise) et révision des langues vivantes
- Séance 3 à 10 : visite d'un pays : création d'un objet souvenir définissant le pays à glisser dans la valise
- Dernière séance : Retour au centre et création d'un carnet de voyage retraçant le parcours

Partenariat possible pour la réalisation du projet :

- Police municipale pour les papiers d'identité
- Enseignant pour la révision des langues ou étudiant en langues vivantes
- Comité de jumelage de la commune pour les pays visités (Italie pour Cabannes)
- Agent de la médiathèque pour la réalisation des carnets de voyage
- Les conseillers numériques pour la création des guides de voyage sur d'autres supports que le papier
- L'équipe de la restauration collective pour la création de menu à thème en fonction des pays

ANNEXE 4 : INDICATEURS DE SUIVI DU PEDT POUR SON EVALUATION

Ce sont des exemples d'indicateurs ¹ et de questionnements qui ne sont pas destinés à devenir des modèles mais à favoriser la réflexion. Leur nombre doit nous rappeler qu'il est impossible de tous les mobiliser en même temps. Il est indispensable de CHOISIR quelques priorités évaluatives et un nombre limité d'indicateurs correspondants.

RÉFÉRENTIEL ENFANCE ET SEMAINE SCOLAIRE

RYTHMES DE VIE : AMÉNAGEMENT DE LA SEMAINE SCOLAIRE

1. L'organisation et la complémentarité des temps de transports, d'école, d'accueils périscolaires, d'activités sportives et culturelles sont-elles adaptées pour les enfants de 3 à 10 ans ?
2. La question des rythmes de vie fait elle l'objet d'un projet et d'une évaluation partagée entre les acteurs ?
3. Des accords (protocoles, contrats) sont-ils passés entre acteurs pour faciliter l'adaptation des pratiques aux rythmes des enfants (gestion de la sieste, trajets accompagnés entre école, accueil de loisirs et clubs sportifs et culturels) ?

RYTHMES DE VIE : RECONSTITUTION DE L'ÉNERGIE

1. Pour favoriser les transitions entre temps familial, temps scolaire, temps de loisir, la gestion de temps calmes est-elle pratiquée ?
2. Les enfants ont-ils accès à un temps de repas calme et convivial ?
3. Une alimentation suffisante et équilibrée leur est-elle proposée ?

RYTHMES DE VIE : LIBÉRATION DES TENSIONS

1. Des temps d'activité de défoulement sont-ils proposés ?
2. Des temps d'activités sans adultes sont-ils possibles ?
3. La résolution des conflits par les enfants est-elle autorisée ?

RYTHMES DE VIE : RÉCUPÉRATION

1. Des temps de repos complet sont-ils proposés ?

¹ Source : IFÉ/ENS de Lyon // Observatoire des politiques locales d'éducation et de la réussite éducative

2. Des animations de temps de repos sont-elles proposées ?
3. Des activités d'apprentissage de temps de relaxation sont-elles proposées ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : DISPONIBILITÉ ET ADAPTATION DES ESPACES

1. Les espaces dédiés à l'enfance (classes, ateliers thématiques, bibliothèques, salles de repos, de repas, gymnase, terrains de sports, salles de musique) offrent-ils une surface suffisante et un aménagement adapté ?
2. Ces espaces offrent-ils la possibilité de répartir les effectifs en petits groupes ?
3. Des points d'eau, WC, vestiaires, sont-ils suffisants et adaptés ?
4. Les locaux sont-ils propres et attrayants ?
5. Les locaux sont-ils adaptés pour l'accueil du public avec handicap ?
6. Les espaces permettent-ils l'accueil des parents ?
7. Les locaux présentent-ils un confort sonore ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : INDIVIDUALISATION, PERSONNIFICATION DES AMÉNAGEMENTS

1. Les espaces offrent-ils des possibilités d'isolement ?
2. Les espaces permettent-ils les jeux de rôle en petits groupes ?
3. Les aménagements facilitent-ils l'évasion imaginaire ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : DIVERSIFICATION DE LA DYNAMIQUE DES ESPACES DANS LE PÉRIMÈTRE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

1. Des espaces à dominante motrice, sportive sont-ils disponibles ?
2. Des espaces à dominante repos-lecture-image sont-ils accessibles ?
3. Des espaces de création plastique existent-ils ?

ATTITUDES ÉDUCATIVES : ÉCOUTE INDIVIDUALISÉE DES ENFANTS

1. Existe-t-il un adulte référent pour chaque enfant ?
2. Un travail de synthèse en équipe sur les situations difficiles est-il possible ?
3. Une démarche contractuelle fondée sur la confiance avec l'enfant est-elle établie ?

ATTITUDES ÉDUCATIVES : AUTORITÉ DE L'ADULTE MAÎTRISÉE ET COHÉRENTE

1. Un apprentissage des règles de vie collectives, de jeu, d'organisation est-il mené avec les enfants ?
2. La cohérence en matière d'autorité est-elle recherchée d'adulte à adulte ?
3. Les adultes sont-ils perçus comme une compétence ressource par les enfants ?

ATTITUDES ÉDUCATIVES : RÉGULATION VIGILANTE ET CODIFIÉE DES INTER-RELATIONS

1. Les relations entre enfants sont-elles observées et permettent-elles un bon timing d'intervention ?
2. Une démarche de résolution de conflit est-elle prévue ?
3. Existe-t-il une procédure pour les situations agressives ?

SITUATIONS PROPOSÉES : FORMES D'ENCADREMENT

1. Les enfants ont-ils accès à des situations d'initiation et/ou d'apprentissage de disciplines spécifiques structurées ?
2. Les enfants ont-ils accès à des pratiques libres non encadrées ?
3. Les enfants ont-ils la possibilité d'être encadrés dans des pratiques ludiques ?

SITUATIONS PROPOSÉES : DÉPENSES PHYSIQUES ET SPORTIVES

1. Des pratiques sportives collectives et individuelles sont-elles proposées par l'école, les clubs et les accueils de loisirs ?
2. Les enfants ont-ils accès à des pratiques libres non encadrées ?
3. Les enfants ont-ils la possibilité d'être encadrés dans des pratiques ludiques ?

SITUATIONS PROPOSÉES : RESSOURCEMENT IMAGINAIRE, DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

1. Les enfants ont-ils accès à des pratiques de jeux de rôles, déguisements, théâtre, expression corporelle ?
2. Des pratiques culturelles sont-elles développées : le rapport au livre, à l'image, au conte, à l'écriture, à la lecture, à l'histoire, à la musique ?
3. Des activités de création plastiques sont-elles proposées ?

SITUATIONS PROPOSÉES : CONSTRUCTION DES RELATIONS SOCIALES

1. Les discussions entre enfants, entre enfants et adultes sont-elles favorisées ?
2. La construction de projets collectifs, d'initiatives portées par les enfants est-elle accompagnée ?
3. Les démarches d'entraide, de coopération, de solidarité sont-elles encouragées ?

LIEN AUX PARENTS : ACCUEIL, DIALOGUE ORGANISÉ AVEC LES PARENTS

1. Des rencontres de parents sont-elles régulièrement organisées ?
2. Des points de situation sur la vie de l'enfant à l'école, au CLAE, dans les clubs sont-ils possibles ?
3. Un espace approprié et des temps spécifiques permettent-ils la connaissance réciproque entre parents et entre parents et professionnels ?

LIEN AUX PARENTS : CONTINUITÉ DES REPÈRES POSÉS PAR LES ADULTES

1. Des échanges sur les questions d'éducation sont-ils organisés ?

2. L'adhésion aux valeurs et aux objectifs du projet de la structure est-elle formalisée ?
3. Des modalités d'actions éducatives concertées sont-elles prévues, gestion des devoirs par exemple ?

LIEN AUX PARENTS : CONTRACTUALISATION DE PROGRÈS À RÉALISER

1. L'identification commune d'une difficulté à résoudre est-elle posée ?
2. Des rencontres formelles de résolution de problème sont-elles possibles ?
3. Des objectifs définis en commun pour permettre un progrès sont-ils contractualisés ?

LIEN AUX PARENTS : ENGAGEMENT DES PARENTS

1. Le parent co-anime-t-il une activité ?
2. Le parent accompagne-t-il une activité ?
3. Le parent demande-t-il une activité ?
4. Le parent peut-il rester présent sur la structure ?

LIEN A L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE : CIRCULATION DE L'INFORMATION ÉDUCATIVE ET PARENTALE

1. Des échanges de projets éducatifs / pédagogiques existent-ils entre les structures partenaires de l'école et l'école ?
2. Des informations réciproques sur le vécu de l'enfant et la famille sont-elles partagées dans des logiques de confidentialité ?
3. Le conseil d'école peut-il être sollicité comme lieu de concertation ?

LIEN A L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE : CONCERTATION, CONTRACTUALISATIONS SUR LES SITUATIONS DE CONTINUITÉ ÉDUCATIVES

1. Les règles de vie cohérentes existent-elles entre l'école, les structures d'accueils, les clubs, la bibliothèque... ?
2. Existe-t-il des accords de partenariat sur les utilisations partagés d'espaces ?
3. Existe-t-il des échanges réguliers sur la prise en compte de situations éducatives ?

LIEN A L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE : COOPÉRATION, CONTRACTUALISATION DE DÉMARCHES COMPLÉMENTAIRES

1. Des projets communs favorisant l'expression-citoyenne des élèves existent-ils ?
2. Les différentes formes d'accompagnement scolaire sont-elles l'objet de démarches coordonnées entre écoles, accueils de loisirs, associations et familles ?
3. Des mesures d'encadrement spécifique sont-elles construites ensemble (piscine, classes de découvertes, sorties) ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Les notions de Développement Durable sont-elles inscrites dans les projets pédagogiques ?
2. Des activités de sensibilisation sont-elles proposées ?
3. Une réflexion-action autour de la gestion des déchets est-elle engagée (tri, réduction des déchets) ?
4. Des projets solidaires sont-ils proposés ?
5. Une réflexion-action autour de l'alimentation est-elle engagée (produits bios, filière courte) ?
6. Une réflexion autour des produits utilisés est-elle engagée (produits non polluants, jeux et jouets naturels, matériel pédagogique naturel, produits équitables) ?
7. Des activités autour de la valorisation et de la découverte du patrimoine sont-elles proposées ?
8. Des activités de découverte de l'environnement sont-elles proposées ?

PAUSE MÉRIDIDIENNE : ESPACES DE RESTAURATION

1. Les locaux de restauration sont-ils adaptés en fonction des tranches d'âges ?
2. Les locaux de restauration sont-ils insonorisés et attrayants ?
3. Les mobiliers et surfaces sont-ils adaptés aux effectifs ?

PAUSE MÉRIDIDIENNE : ANIMATION DU TEMPS MÉRIDIDIEN

1. Les animateurs mangent-ils avec les enfants ?
2. La pause méridienne permet-elle de trouver un équilibre entre temps de repos, de repas et de défoulement ?
3. Les transitions sorties et entrées de classes sont-elles adaptées à une journée scolaire ?

PAUSE MÉRIDIDIENNE : ALIMENTATION

1. Les modalités de confection des repas sont-elles choisies selon une approche multicritères (qualité, proximité, coût) ?
2. Des approvisionnements en produits bio et locaux sont-ils privilégiés ?
3. Les enfants sont-ils accompagnés dans la découverte de nouveaux goûts ?
4. Des activités annexes autour de l'éducation alimentaire sont-elles proposées ?

FORMATION ET QUALIFICATION DES ACTEURS : FORMATION THÉMATIQUE PARTAGÉE

1. Des situations de formation continue pour l'ensemble des acteurs sont-elles mises en œuvre (motricité, le langage, estime de soi) ?
2. Des problématiques spécifiques sont-elles travaillées en commun (gestion des conflits, autorité) ?
3. Le Développement Durable constitue-il un fil rouge entre les acteurs ?

FORMATION ET QUALIFICATION DES ACTEURS : FORMATION SPÉCIFIQUE À LA SEMAINE SCOLAIRE

1. La thématique repos / sommeil / fatigue fait-elle régulièrement l'objet d'échanges de pratiques, débats, travaux, commission ?
2. Les personnels des ALAE sont-ils formés à la spécificité de ces temps (matin, midi, soir) au service de la semaine scolaire de l'enfant ?
3. Les loisirs informels sans adultes sont-ils l'objet d'une recherche, d'une réflexion, d'une prise en compte ?

FORMATION ET QUALIFICATION DES ACTEURS : ECHANGES DE PRATIQUES

1. Des co-animations sont-elles organisées sur des projets partagés (animation autour du livre, ALAE, bibliothèque) ?
2. Des projets particuliers nécessitent-ils des préparations en équipes pluridisciplinaires (ateliers sportifs, classes de découvertes) ?
3. Des formations sur des thématiques sensibles sont-elles proposées aux équipes (la violence institutionnelle, le rapport au handicap, le rapport à la diversité, la mixité de genre) ?

REFERENTIEL STRUCTURES JEUNESSE

RYTHMES DE VIE : TEMPS D'ACCUEIL OU PERMANENCES ADAPTÉS AUX RYTHMES DES JEUNES

1. Existe-t-il des temps d'accueil du secteur jeunesse entre 12H00 et 14h00 ?
2. Existe-t-il des temps d'accueil du secteur jeunesse entre 16h00 et 19h00 ?
3. Existe-t-il des temps d'accueil du secteur jeunesse après 19h00 ?
4. Existe-t-il des temps d'accueil du secteur jeunesse sur les mercredis ?
5. Existe-t-il des temps d'accueil du secteur jeunesse le week-end ?
6. Existe-t-il des temps d'accueil du secteur jeunesse les vacances ?
7. Une permanence peut-elle être organisée à la demande des jeunes ?

RYTHMES DE VIE : PRISE EN COMPTE DES DÉCROCHAGES ÉVENTUELS EN MATIÈRE DE RYTHMES ET D'HYGIÈNE DE VIE

1. Existe-t-il un dispositif de prévention sur l'anorexie et la boulimie ?
2. Existe-t-il un dispositif de prévention sur les addictions (drogue, tabac, alcool, TIC) ?
3. Existe-t-il un travail d'éducation sur la sexualité ?
4. Existe-t-il un travail d'éducation à l'alimentation ?
5. Existe-t-il un travail d'éducation sur la gestion des rythmes et du sommeil ?
6. Les jeunes sont-ils impliqués dans l'économat des séjours, et la confection des repas ?

RYTHMES DE VIE : PRISE EN COMPTE DES SITUATIONS D'INTÉGRATION

1. Existe-t-il des liens contractuels avec des organismes sociaux sur la prise en compte de jeunes en situation de handicap ?
2. Existe-t-il des liens de même nature sur la prise en compte de jeunes en suivi social ou judiciaire ?
3. Existe-t-il des liens avec des organismes qui accompagnent les jeunes dans les décrochages scolaires ?
4. Existe-t-il des dispositifs spécifiques de prise en compte de jeunes en difficulté ?
5. Quels sont les modes d'entrée en relation avec les jeunes ?
6. Est-ce que la réflexion sur la prise de risque est intégrée dans le projet de l'équipe ?
7. Quid des liens spontanés et des réseaux personnels ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : ESPACES "INTÉRIEURS" DE RELATIONS SOCIALES

1. Existe-t-il des espaces appropriables de type bar sans alcool ?
2. Existe-t-il des espaces appropriables par les jeunes de type foyer ou salle de jeunes ?
3. Existe-t-il des espaces intergénérationnels permettant une rencontre entre adultes et jeunes ?
4. Existe-t-il des espaces uniquement gérés par des jeunes ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : ESPACES "EXTÉRIEURS" DE RELATIONS SOCIALES

1. Existe-t-il des aménagements urbains pensés pour faciliter les regroupements de jeunes ?
2. Existe-t-il des terrains et espaces sportifs ouverts librement aux jeunes ?
3. Existe-t-il des espaces scéniques de plein vent ?
4. Existe-t-il des espaces spontanés ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : ESPACES THÉMATIQUES À IDENTITÉ JEUNES

1. Existe-t-il des espaces dédiés aux musiques et danses actuelles ?
2. Existe-t-il des espaces dédiés à la communication multimédia ?
3. Existe-t-il des espaces dédiés aux créations artistiques et à la diffusion (danse, théâtre, musique, art plastique) ?

ATTITUDES ÉDUCATIVES : ÉCOUTE, PERMANENCE D'ADULTES RÉFÉRENTS

1. Existe-t-il un ou des adultes identifiés par les jeunes permettant une écoute individualisée ?
2. Ces personnes sont-elles mobiles sur les lieux de vie des jeunes ?
3. Existe-t-il un système (une fonction) ou une compétence en médiation familiale ?
4. Existe-t-il des démarches de régulation de groupes ?

5. Existe-t-il un travail sur l'estime de soi, la confiance en soi ?

ATTITUDES ÉDUCATIVES : APPUI À PRATIQUE

1. Existe-t-il une veille permettant de relier les jeunes à des pratiques et expériences formatrices, dans les domaines sportifs, culturels, sociaux ?
2. Existe-t-il des démarches d'éducation à la consommation et aux phénomènes de mode ?
3. Existe-t-il des compétences immédiatement mobilisables dans des domaines techniques support dans des projets de jeunes ?
4. Les jeunes sont-ils force de proposition dans l'organisation de leurs loisirs ? Sont-ils accompagnés dans cette organisation ?
5. L'approche éducative est-elle partagée par l'équipe (place des jeunes, règles de vie, relation aux autres) ?

ATTITUDES ÉDUCATIVES : AUTORITÉ ET RAPPEL À LA LOI

1. Un système de règles internes au secteur jeunesse existe-t-il ?
2. Les jeunes sont-ils associés à la formulation de règles ?
3. Le secteur jeunesse est-il partie prenante d'une démarche de réparation interne au territoire ?
4. Vos actions sont-elles repérées comme des actions de prévention par les partenaires ?
5. Le secteur jeunesse travaille-t-il en partenariat avec les autorités civiles, police et gendarmerie ?

SITUATIONS PROPOSÉES : DÉCOUVERTE DU MONDE ET OUVERTURE AUX AUTRES

1. Des sorties, des voyages sont-ils organisés ?
2. Existe-t-il un système d'échange avec d'autres territoires nationaux et internationaux ?
3. Existe-t-il des ateliers de découverte de nouvelles pratiques culturelles ou sportives ? (slam, blog collectifs, kitesurf)
4. Un travail spécifique autour des projets Européens est-il proposé ?
5. Favorisez-vous une réflexion autour de la réalité sociale et économique de votre territoire ?
6. Les ressources du territoire ou dans un environnement proche sont-elles utilisées ?

SITUATIONS PROPOSÉES : PRISE DE RESPONSABILITÉ ET CONSTRUCTION DE PROJETS

1. Existe-t-il des démarches d'expression et d'accompagnement de projets de jeunes ?
2. Existe-t-il des contrats d'autonomie ?
3. Existe-t-il des juniors associations ?
4. Existe-t-il des budgets autogérés ?

SITUATIONS PROPOSÉES : PRISE DE PAROLE ET VIE DE GROUPE

1. Existe-t-il un travail de formation à la communication et à la dynamique de groupe ?
2. Les jeunes sont-ils associés à la résolution des conflits ?
3. Existe-t-il un appui dans l'organisation de temps festifs gérés et régulés par les jeunes ?

LIEN AUX PARENTS : PAROLE DES PARENTS

1. Existe-t-il un temps récurrent, un lieu permanent permettant l'écoute des parents, l'échange entre professionnels et parents ?
2. Cet échange vous permet-il de mesurer des progressions dans les attitudes éducatives des parents au sein de la structure ou au sein de la famille ?
3. Existe-t-il des soirées, des conférences, des débats sur la jeunesse ?
4. Existe-t-il des contrats éducatifs passés avec les parents ?

LIEN AUX PARENTS : PARENTS ET JEUX INTERGÉNÉRATIONNELS

1. Les parents sont-ils sollicités en appui, en ressource, lors de certains projets portés par le secteur jeunesse ou les jeunes eux-mêmes ?
2. Sont-ils sollicités comme un réseau d'accès à des expériences pré professionnelles ?
3. Des temps de valorisation des jeunes en présence des parents sont-ils organisés ?

LIEN AVEC L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE : ACTIONS À L'INTÉRIEUR DU COLLÈGE

1. Existe-t-il une permanence d'information sur l'activité jeunesse du territoire ?
2. Existe-t-il un ou des ateliers menés par le secteur jeunesse au sein de l'établissement ?
3. Existe-t-il un lien partenarial avec des enseignants ou des personnels de l'établissement sur des projets spécifiques (restauration, ENT, ...) ?

LIEN AVEC L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE : REPRÉSENTATION DU SECTEUR JEUNESSE AU SEIN DU COLLÈGE

1. Un élu, représentant de la politique jeunesse territoriale, siège-t-il au sein du CA de l'établissement ?
2. Existe-t-il une représentation technique au sein du CESC (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté) ?
3. Existe-t-il un lien contractuel avec le FSE (Fonds Social Européen) ?

LIEN AVEC L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE : DÉMARCHE CONCERTÉE DE FORMATION À LA CITOYENNETÉ

1. Le secteur jeunesse est-il associé à la formation des délégués de classes ?
2. Existe-t-il des forums thématiques organisés en partenariat ?

3. Existe-t-il une information permanente sur les droits et l'actualité civique, organisée en partenariat ?

4. Existe-t-il un lien entre l'établissement et le conseil territorial de jeunes ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : MOBILISATION SUR PROJETS EXEMPLAIRES

1. Existe-t-il un système d'accompagnement et de labélisation de micro-projets de jeunes inscrits dans une démarche de développement durable (démarche coopérative, citoyenneté, accessibilité économique, équité, environnement) ?

2. Existe-t-il des temps forts organisés par et avec les jeunes sur la valorisation de l'approche "développement durable" territoriale (expo, évènement, conférences...) ?

3. Existe-t-il une démarche d'installation de jeunes entrepreneurs sur des filières de DD ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : PAROLES CITOYENNES DES JEUNES

1. Existe-t-il une prise en compte des jeunes dans les commissions traitant de politique territoriale ?

2. Existe-t-il une organisation de type conseil territorial de jeunes ?

3. Existe-t-il des débats sur des thématiques ou des expériences d'intérêt général portées par des jeunes ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : LE JEUNE, CITOYEN ET ACTEUR DE SON TERRITOIRE

1. Les jeunes sont-ils sensibilisés aux richesses locales de leur territoire ?

2. Les jeunes sont-ils impliqués dans la vie locale (travail avec des associations) ?

3. Les jeunes sont-ils mobilisés sur des agendas 21 locaux ou d'établissements scolaires ?

4. Les jeunes ont-ils conscience de l'interdépendance des personnes et des actions et de leur conséquence dans la durée ?

TRANSPORTS ET MOBILITÉ DES JEUNES : TRANSPORT

1. Existe-t-il un système de transport en commun favorisant la liaison au sein du territoire et entre territoires adaptés aux jeunes (horaires et tarifs) ?

2. Existe-t-il un travail partenarial autour du BSR, de la prévention routière, de l'accès au permis de conduire ?

TRANSPORTS ET MOBILITÉ DES JEUNES : EDUCATION À LA MOBILITÉ

1. Existe-t-il un travail d'information et d'accompagnement, des jeunes à la mobilité scolaire, culturelle, sociale, hors territoire : espaces urbains, lieux d'études, bassins d'emploi ?

2. Existe-t-il un partenariat avec les établissements scolaires pour créer des liaisons avec des centres universitaires ou des centres d'apprentissage, avec les organismes de logement ?

3. Existe-t-il des partenariats transfrontaliers entre groupes de jeunes et organismes identiques ?

4. Existe-t-il des sorties régulières vers des sites culturels périphériques du département et de la région ?
5. Existe-t-il un système d'offre d'emplois ponctuels hors territoire ?
6. Existe-t-il une formation de base à l'entretien mécanique des deux roues et de la première voiture ?

PARTENARIAT, LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : PARTENARIATS THÉMATIQUES

1. Existe-t-il des partenariats avec des associations à vocation sociale ou humanitaire ?
2. Existe-t-il un partenariat avec la médiathèque, les services ou associations culturelles ?
3. Existe-t-il un partenariat avec les associations sportives ou services sportifs ?

PARTENARIAT, LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : PARTENARIATS, EXPÉRIENCES PRÉ - PROFESSIONNELLES

1. Existe-t-il un système de responsabilisation des jeunes majeurs dans les associations ?
2. Existe-t-il un réseau de tutorat avec le monde de l'entreprise ?
3. Existe-t-il un lien contractuel avec la mission locale ?
4. Ce lien existe-t-il également de façon informelle ?
5. Existe-t-il une démarche d'accompagnement des jeunes vers des emplois ou stages ponctuels ?
6. Existe-t-il un partenariat avec les employeurs saisonniers pour les jeunes du territoire ?
7. Le territoire favorise-t-il un accès au 1^o emploi ?

FORMATION ET QUALIFICATION DES ACTEURS : FORMATION INTERNE À L'ÉQUIPE DU SECTEUR JEUNESSE

1. Existe-t-il un recrutement pensé spécifiquement sur des compétences professionnelles liées à la jeunesse ?
2. Existe-t-il une formation continue sur l'écoute, sur l'accompagnement de projets, sur la dynamique des groupes, le lien aux parents ?
3. Existe-t-il un système permettant d'éviter l'isolement des secteurs jeunesse ?
4. Existe-t-il une formation continue sur les questions spécifique liées à la jeunesse (violence, conduites à risque ?)
5. Un plan de formation est-il défini ?
6. L'accès à la qualification est-elle une priorité (formation diplômante, VAE) ?

FORMATION ET QUALIFICATION DES ACTEURS : FORMATION PARTENARIALE SUR LE TERRITOIRE

1. Existe-t-il des temps de réflexions partagés avec les autres acteurs éducatifs du territoire s'adressant aux jeunes, autour notamment des valeurs éducatives ?

FORMATION ET QUALIFICATION DES ACTEURS : FORMATION EXTERNE

1. Les animateurs participent-ils à des rencontres départementales sur les problématiques liées à la jeunesse lorsqu'elles existent ?
2. Les animateurs sont-ils impliqués dans un réseau ?

INFORMATION ET QUALIFICATION : INFORMATION DÉDIÉE AUX JEUNES

1. Existe-t-il un système d'échange entre le service jeunesse et les jeunes : site, blog, face book ?
2. Existe-t-il des outils de valorisation de la réussite et de l'expression des jeunes : pages dédiées sur le site du territoire, sur le journal local, temps d'antenne sur la radio locale, films réalisés par les jeunes ?
3. Existe-t-il un travail d'éducation à l'information et aux médias ?

INFORMATION ET QUALIFICATION : INFORMATION DÉDIÉS AUX PARENTS

1. Existe-t-il un système d'information des familles : site, blog, courriers, journal ?
2. Existe-t-il des rencontres d'information formalisées avec les parents ?
3. Existe-t-il une démarche permettant l'accès à des lieux ressources ?

RÉFÉRENTIEL STRUCTURES PETITE ENFANCE RYTHMES DE VIE : ACCUEIL DE L'ENFANT

1. Existe-t-il une organisation spécifique de l'accueil de l'enfant et de ses parents ?
2. L'équipe connaît-elle l'environnement social de l'enfant ?
3. Existe-t-il une période d'adaptation au lieu d'accueil ?
4. Cette période d'adaptation est-elle gérée avec la famille ?
5. La gestion des transitions est-elle organisée ?

RYTHMES DE VIE : PRISE EN COMPTE DES BESOINS SPÉCIFIQUES

1. Des besoins particuliers affectifs, moteurs, alimentaires sont-ils pris en compte en fonction des âges ?
2. Des temps de sommeil et de repos sont-ils régulièrement aménagés ?
3. Existe-t-il une alternance entre moments collectifs et moments individualisés ?
4. Les situations proposées permettent-elles de dégager des temps suffisants non contraints et de ressourcement imaginaire ?

RYTHMES DE VIE : ÉCOUTE

1. L'équipe est-elle à l'écoute de l'enfant ?
2. L'équipe est-elle à l'écoute de la famille ?
3. Chaque enfant est-il connu par chaque membre de l'équipe ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : ESPACES INTÉRIEURS

1. Un espace réservé à l'accueil individualisé des familles existe-t-il ?
2. Un espace spécifique "bébés" est-il aménagé ?
3. Les espaces réservés au sommeil et au repos sont-ils suffisants et adaptés ?
4. Les espaces sont-ils évolutifs et adaptables en fonction des âges ?
5. Les espaces intimistes existent-ils notamment au niveau des sanitaires ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : ESPACES EXTÉRIEURS

1. Un espace extérieur couvert existe-t-il ?
2. Des espaces verts existent-ils à proximité ?
3. Des espaces de jeux collectifs communaux sont-ils utilisables ?
4. Des espaces extérieurs spécifiques à la structure petite enfance sont-ils aménagés ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : ESPACES THÉMATIQUES

1. Des espaces d'activités thématiques modulables sont-ils aménagés (motricité, éveil culturel, éveil musical?) ?
2. Les jouets sont-ils présents de manière permanente. Sont-ils renouvelés régulièrement ?
3. Des livres sont-ils présents de manière permanente dans un espace approprié ?

ATTITUDES ÉDUCATIVES : REPÈRES

1. Un travail autour de repères sécurisants est-il mis en œuvre ?
2. Un travail autour du langage, de la manière de s'adresser à l'enfant existe-t-il ?
3. La gestion de la séparation fait-elle l'objet d'un projet spécifique ?

ATTITUDES ÉDUCATIVES : COHÉSION D'ÉQUIPE

1. Les modes de relation à l'enfant sont-ils l'objet d'un écrit d'équipe ?
2. Existe-t-il des temps d'évaluation ou de supervision sur la relation enfant/adulte ?
3. Les prises de relais dans les situations difficiles sont-elles prévues ?

ATTITUDES ÉDUCATIVES : GESTION DU COLLECTIF

1. La gestion du collectif d'enfants permet-elle des relations d'âge à âge ?
2. Les relations entre enfants constituent-elles un levier pédagogique ?
3. L'équipe permet-elle l'activité spontanée de l'enfant ?

SITUATIONS PROPOSÉES : ACTIONS DE SOCIALISATION

1. Le jeu est-il présent dans l'ensemble des périodes d'activités ?
2. Des séances de jeux collectifs sont-elles organisées ?

3. Des temps de paroles sont-ils aménagés ?
4. Le partage est-il privilégié ?
5. L'introduction de règles de vie est-elle amenée ?

SITUATIONS PROPOSÉES : EVEIL CULTUREL ET MOTEUR

1. Des parcours de motricité existent-ils à l'intérieur de la structure ?
2. Des parcours de motricité sont-ils proposés à l'extérieur dans un environnement naturel ?
3. Des temps d'éveil thématiques, musique, contes, lectures, arts plastiques ...sont-ils proposés ?
4. Des spectacles sont-ils organisés ?

SITUATIONS PROPOSÉES : EDUCATION AU GOÛT

1. Les repas sont-ils conçus avec l'équipe de l'accueil ?
2. Les repas sont-ils diversifiés ?
3. La présentation des plats est-elle privilégiée ?
4. Des activités sont-elles organisées autour de la cuisine ?

SITUATIONS PROPOSÉES : OUVERTURE AUX AUTRES, OUVERTURE À SOI

1. La rencontre avec les habitants est-elle formalisée ?
2. Des sorties d'éveil autour des sens sont-elles organisées ?
3. Des situations d'essai, de tâtonnements, de prise de risques permettent-ils de valoriser la confiance et l'estime de soi ?
4. L'imaginaire, la rêverie sont-ils aussi privilégiés ?

LIEN AUX PARENTS : ENGAGEMENT PARENTAL

1. La structure est-elle identifiée comme un outil d'accueil et d'engagement pour les nouvelles familles sur le territoire ?
2. Les parents sont-ils sollicités en appui, en ressource, lors de certains temps d'animation ?
3. Des temps de rencontres conviviaux sont-ils organisés ?
4. Existe-t-il des soirées, des conférences, des débats, sur la petite enfance organisées par et avec les parents ?

LIEN AUX PARENTS : INTERGÉNÉRATIONNEL

1. Les parents sont-ils sollicités sur des temps collectifs d'échange, de jeu, d'éveil avec les enfants ?
2. Des rencontres avec des personnes âgées sont-elles formalisées ?
3. Ces rencontres sont-elles conçues comme un échange de tendresse autour d'animation spécifiques : lecture, promenade, jeux ?

LIEN AUX PARENTS : SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

1. Existe-t-il un temps récurrent, un lieu permanent permettant l'écoute des parents ?
2. La structure offre-t-elle un lieu de rencontre, d'écoute, de soutien pour les parents isolés ?
3. Des compétences en médiation familiale existent-elles dans l'équipe ?

LIEN À L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE : DÉCOUVERTE DE L'ÉCOLE

1. Existe-t-il un projet de passerelle entre la structure petite enfance et l'école maternelle ?
2. Une découverte progressive de l'école est-elle structurée ?
3. Une rencontre et une découverte progressive des adultes est-elle prévue ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : ECORESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DE L'ÉQUIPE

1. Les déchets de soin et les déchets sanitaires (couches, lingettes, gants, sur-chaussures?) font-ils l'objet d'un traitement spécifique ?
2. Les déchets alimentaires sont-ils spécifiquement pris en compte ?
3. La température ambiante de l'établissement fait-elle l'objet d'un système de réglage adapté ?
4. La gestion du tri sélectif est-elle mise en place ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : EDUCATION

1. Les plus grands sont-ils sensibilisés aux gestes d'économie et de tri ?
2. Le lien à la terre et à ses ressources fait-il l'objet de projets spécifiques (jardinage, soin des animaux?) ?
3. Les relations de solidarité, d'entraide sont-elles intégrées de manière permanente au projet ?

PARTENARIAT, LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : PARTENARIATS THÉMATIQUES

1. Existe-t-il des partenariats avec des associations à vocation sportive ?
2. Existe-t-il des partenariats avec des associations à vocation culturelle ?
3. Existe-t-il un partenariat avec la médiathèque, les services ou associations culturelles de la collectivité ?
4. Existe-t-il un partenariat avec le service enfance-jeunesse du territoire ? (continuité éducative, jobs et stages) ?

PARTENARIAT, LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : PARTENARIAT SOCIAL ET MÉDICAL

1. Le lien avec le service de la PMI est-il opérationnel ?
2. La relation au médecin référent est-elle programmée ?
3. Le partenariat en matière "d'alarme" sanitaire et sociale (lien avec les A. S.) est-il effectif ?

4. Un partenariat avec des structures médico-sociales et lié à l'accompagnement d'enfants en situation difficile ou de handicap est-il formalisé ?
5. Le lien à la CAF est-il utilisé comme une ressource d'observation et d'analyse du fonctionnement et de gestion ?

PARTENARIAT, LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : COMPLÉMENTARITÉ DES MODES D'ACCUEIL

1. La coopération entre les professionnels du secteur est-elle organisée autour d'un projet social concerté (directrice multi accueil, animatrice de RAM, associations d'assistantes maternelles) ?
2. Une analyse de la demande des familles et de l'offre proposée est-elle régulièrement réalisée ?
3. L'affectation des places est-elle un sujet d'intérêt territorial partagé (processus d'inscription territorialisé, critères d'admissibilité partagés, commission d'attribution des places) ?

FORMATION ET QUALIFICATION DES PERSONNES : FORMATION INTERNE À L'ÉQUIPE PETITE ENFANCE

1. Existe-t-il un recrutement pensé spécifiquement sur des compétences professionnelles liées à la petite enfance au-delà de la prise en compte réglementaire ? (complémentarité, pluridisciplinarité ?)
2. Existe-t-il une formation continue sur l'éveil, le langage, le handicap ?
3. Existe-t-il un système de VAE, permettant la promotion sociale de l'équipe (ND vers CAP, CAPPE vers Auxiliaires) ?
4. Existe-t-il une formation continue pour la direction sur la gestion d'un service petite enfance (financière et humaine) ?

FORMATION ET QUALIFICATION DES PERSONNES : FORMATION PARTENARIALE

1. Existe-t-il des temps de réflexions partagés avec les autres acteurs de la petite enfance sur le territoire ?
2. La structure participe-t-elle à un réseau départemental des établissements fédérés et/ou institutionnels ?
3. Existe-t-il des formations liées à la réalité du milieu médico-social ?
4. Existe-t-il des temps de formation partagés avec le service enfance-jeunesse ?
5. Existe-t-il des échanges de compétences entre salariés des deux secteurs ?

INFORMATION ET COMMUNICATION : INFORMATION DES PARENTS

1. Existe-t-il un livret d'accueil ? (règlement intérieur, projet éducatif ?)
2. Existe-t-il un conseil d'usagers ?
3. Existe-t-il des temps de rencontres collectives formalisés avec les parents ?
4. Existe-t-il une lettre d'information, plaquette, site, blog dédiés aux familles et gérés avec elles ?

INFORMATION ET COMMUNICATION : INFORMATION DE L'ÉQUIPE

1. Une personne de l'équipe est-elle chargée de faire circuler un travail de veille éducative ?
2. Un système d'expression des salariés est-il organisé ? (boite à idées?)
3. Existe-t-il un outil de communication interne à l'équipe ? (livret, point infos, journal?)
4. Un affichage incitatif sur la formation est-il réalisé ?

RÉFÉRENTIEL TRANSVERSAL POLITIQUES ÉDUCATIVES LOCALES

PARTENARIAT, LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : APPROPRIATION DU PROJET EDUCATIF

1. Le projet éducatif local est-il défini avec l'ensemble des acteurs éducatifs ?
2. Au regard des orientations politiques ?
3. Au regard des besoins/attentes de la population du territoire ?
4. Existe-t-il un document de référence ?
5. Si oui, chaque acteur en est-il destinataire ?
6. Chaque acteur est-il en mesure de présenter les orientations éducatives du territoire ?

PARTENARIAT, LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : STRUCTURATION DE LA CONCERTATION

1. Existe-t-il une instance globale de concertation ?
2. Si oui, se réunit-elle régulièrement ?
3. Si oui, existe-t-il un document présentant le rôle de cette instance ?
4. Les places et rôles de chacun, les règles de fonctionnement, le mode de validité des décisions sont-ils également définis ?
5. Des commissions de travail se réunissent-elles régulièrement ?
6. Le partenariat entre acteurs est-il contractualisé ?
7. Des comptes rendus écrits de réunions sont-ils systématiquement réalisés ?
8. Sont-ils diffusés auprès de l'ensemble des acteurs ?
9. Des relevés de décisions sont-ils posés et communiqués ?

PARTENARIAT, LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : PILOTAGE DU PARTENARIAT

1. Le comité de pilotage est-il un lieu d'analyse et d'évaluation de la politique éducative sur le territoire ?
2. Une équipe de coordination est-elle chargée de sa mise en œuvre ?
3. Des commissions, des groupes thématiques sont-ils chargés de la réflexion autour de projets partagés ?

4. Une commission politique est-elle chargée de prendre les décisions (Commission éducative communautaire, commission municipale...) ?
5. Le système de pilotage favorise-t-il la prise de décision dans des délais acceptables ?
6. Les décisions sont-elles suivies d'actions ?

PARTENARIAT, LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : MUTUALISATION

1. Existe-t-il des postes partagés ?
2. Le matériel est-il mutualisé ?
3. Les compétences des acteurs éducatifs du territoire sont-elles utilisées de manière transversale ?
4. Cette transversalité permet-elle l'émergence de nouveaux projets ?
5. La mutualisation est-elle conventionnée ?

PARTENARIAT, LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : PARTICIPATION

1. Les acteurs sont-ils présents sur chaque temps de concertation ?
2. Sont-ils porteurs de propositions, d'initiatives ?
3. Prennent-ils la parole ?
4. Une bonne écoute règne-t-elle au sein des instances ?
5. Les échanges sont-ils constructifs et aboutissent-ils à des décisions ?
6. Les différents avis sont-ils pris en compte ?

PARTENARIAT, LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : ACTIONS PARTAGÉES

1. Les acteurs sont-ils impliqués dans des manifestations du territoire ?
2. Les actions mises en place sont-elles en adéquation avec les objectifs du PEDT ?

PARTENARIAT, LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : OUVERTURE DU TERRITOIRE VERS L'EXTÉRIEUR

1. Le groupe de pilotage est-il en capacité de s'ouvrir vers l'extérieur ?
2. Des partenariats sont-ils engagés avec d'autres territoires ?
3. Les projets sont-ils communiqués au-delà du territoire ?

LIEN AUX PARENTS : IMPLICATION DES PARENTS

1. Les parents participent-ils au comité de pilotage ?
2. Ont-ils leur place dans les CA des associations éducatives ?
3. Sont-ils à l'initiative d'actions éducatives ?
4. Participent-ils à l'encadrement d'activités ?

5. S'impliquent-ils dans des évènements territoriaux ?
6. Existe-t-il des associations de parents d'élèves ?
7. Les parents sont actifs au sein de ces APE ?
8. Existe-t-il des associations de parents d'enfants ?
9. Les parents sont-ils actifs au sein de ces associations ?

LIEN AUX PARENTS : APPUI AUX PARENTS

1. Existe-t-il des lieux d'écoute pour rencontrer les parents ?
2. Existe-t-il des lieux et espaces d'accueil des parents sur les structures éducatives (accueils du matin, du soir, mercredi, vacances...)?
3. Existe-t-il des groupes de paroles ?
4. Existe-t-il des espaces (local, maison...) où les parents puissent se réunir de manière informelle et autonome ?
5. Un système d'accueil de parents par des professionnels du travail social existe-t-il ? (REAAP, psychologue référent, assistante sociale référente, agent CCAS...)

LIEN AUX PARENTS : RELATION AUX PARENTS

1. Existe-t-il des actions parents-enfants ?
2. Les parents construisent-ils des projets avec les équipes des structures d'accueils de loisirs ?
3. Les parents ont-ils une place définie au sein des établissements scolaires ?
4. Des rencontres, des échanges informels entre professionnels et parents existent-ils ?

LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE : TRAVAIL DE CO-ÉDUCATION

1. Existe-t-il un temps de concertation suffisamment organisé (rythme, fréquence, ordre du jour, efficacité...) entre animateurs et associations ?
2. Existe-t-il un temps de concertation suffisamment organisé (rythme, fréquence, ordre du jour, efficacité...) entre enseignants et associations ?
3. Existe-t-il un temps de concertation suffisamment organisé (rythme, fréquence, ordre du jour, efficacité...) entre parents et enseignants ?
4. Existe-t-il un temps de concertation suffisamment organisé (rythme, fréquence, ordre du jour, efficacité...) entre animateurs et enseignants ?
5. Existe-t-il un temps de concertation suffisamment organisé (rythme, fréquence, ordre du jour, efficacité...) entre parents et animateurs ?

LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE : ARTICULATION DES DISPOSITIFS, DES PROJETS

1. Les différents dispositifs sont-ils connus de tous les acteurs du territoire ? (ex: PEDT, projets d'école, d'établissement, projets éducatifs et pédagogiques...)

2. Existe-t-il un outil commun de recueil de ces informations ? (site partagé, classeur mémoire partagé, journal partagé, fiches techniques partagées...)
3. Les acteurs sont-ils impliqués ensemble dans les manifestations du territoire ?
4. Des actions partagées existent-elles ?
5. Si des actions partagées existent, sont-elles l'objet d'écrits spécifiques ?
6. Si des actions partagées existent, sont-elles en adéquation avec les orientations du PEDT ?
7. Des modalités et règles de fonctionnement communes existent-elles notamment sur les sites scolaires ?

LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE : COMMUNICATION PARTAGÉE

1. Existe-t-il des temps d'information gérés en commun: réunions de rentrée, conseils d'écoles, journées portes ouvertes...
2. Existe-t-il des outils d'information gérés en commun ?

RÉUSSITE ÉDUCATIVE : VALEURS ÉDUCATIVES

1. Existe-t-il une réflexion autour des attitudes éducatives, principes éducatifs et valeurs éducatives sur le territoire (ou dans les structures) ?
2. Existe-t-il des temps de partage, de concertations et de décisions collectives (entre acteurs éducatifs locaux) autour d'orientations éducatives ?
3. Les valeurs éducatives "Estime de soi, confiance en soi" sont-elles inscrites dans le PEDT ?
4. Les valeurs éducatives "Partage, ouverture à la diversité, à la différence, le vivre ensemble" sont-elles inscrites dans le PEDT ?
5. Les valeurs éducatives "Autonomie, rapport aux règles de vie, organisation personnelle, connaissance de soi" sont-elles inscrites dans le PEL ?
6. Les valeurs éducatives "Découverte: artistique, culturelle, humanitaire, scientifique." sont-elles inscrites dans le PEDT ?
7. Les valeurs éducatives "Plaisir, jeu, coopération" sont-elles inscrites dans le PEDT ?
8. Les valeurs éducatives "Compréhension des enjeux, esprit critique" sont-elles inscrites dans le PEDT ?
9. Les valeurs éducatives "Participation, vie de groupe, construction collective" sont-elles inscrites dans le PEDT ?
10. Les valeurs éducatives "Écoute, communication interpersonnelle, prise de parole" sont-elles inscrites dans le PEDT ?

RÉUSSITE ÉDUCATIVE : EVALUATION

1. Existe-t-il des temps de formation des acteurs locaux autour de ces valeurs éducatives ?

2. Existe-t-il une grille d'observation ou des outils d'observation de la mise en œuvre de ces valeurs éducatives pour les acteurs éducatifs locaux ?
3. Existe-t-il des espaces ou des temps d'évaluation avec les partenaires visant à mesurer la mise en œuvre des valeurs éducatives partagées ?

ACCESSIBILITÉ : TRANSPORTS

1. Existe-t-il un réseau de transports collectifs ?
2. Existe-t-il un réseau de transports à la demande ?
3. Existe-t-il un réseau de transports collectifs par types d'activités ?
4. Existe-t-il un réseau de transports collectifs par période (mercredis, vacances) ?
5. Le coût du transport peut-il être un frein à la fréquentation de l'action ?

ACCESSIBILITÉ : TARIFS DES ACTIVITÉS

1. Existe-t-il une graduation des tarifs des activités et services éducatifs, sociaux, culturels et sportifs en fonction des revenus ?
2. Existe-t-il des activités gratuites ?
3. Les activités gratuites créent-elles des jeux de concurrence ?
4. Existe-t-il des abonnements, des forfaits, des passeports éducatifs...?
5. Existe-il des aides directes de la collectivité locale à l'inscription aux activités proposées sur le territoire ?
6. Existe-t-il des aides spécifiques au-delà des minimas sociaux (pour les tranches moyennes) hors aides CAF ou MSA ?

ACCESSIBILITÉ : AMPLITUDE HORAIRE

1. Existe-t-il un recueil et une évaluation des attentes en termes d'amplitude des horaires d'ouverture des différents services et activités ?
2. Les horaires sont-ils adaptés à ces attentes ?
3. Les horaires répondent-ils aux besoins des familles ?

ACCESSIBILITÉ : MOBILITÉ INTERNE ET EXTERNE DES JEUNES

1. Les déplacements des jeunes sont-ils organisés ?
2. Les déplacements sont-ils sécurisés ?
3. Favorisent-ils l'autonomie ?
4. Les possibilités offertes par la ville, sont-ils accessibles de manière autonome pour les jeunes ?
5. Les jeunes, les familles, sont-ils accompagnés dans leur relation au transport autonome (information, action test...) ?

RYTHMES DE VIE : FORMATION/INFORMATION AUTOUR DE LA CHRONOBIOLOGIE

1. Existe-t-il des temps de formation commun pour tous les acteurs sur les rythmes chronobiologiques ?
2. Existe-t-il des temps de formation commun pour tous les acteurs sur les besoins physiologiques (sommeil, alimentation, tensions...) ?

RYTHMES DE VIE : AMÉNAGEMENT DE LA JOURNÉE, DE LA SEMAINE, DE L'ANNÉE

1. Existe-t-il une coordination des différents temps de l'enfant en fonction de son âge sur la journée ?
2. Les temps et modes de transports sont-ils adaptés aux rythmes de vie sur la journée ?
3. Les temps et modes de transports sont-ils adaptés aux rythmes de vie sur la semaine ?
4. Les temps et modes de transports sont-ils adaptés aux rythmes de vie sur l'année ?
5. Les horaires et les espaces des écoles sont-ils adaptés aux rythmes sur la journée ?
6. Les horaires et les espaces des écoles sont-ils adaptés aux rythmes sur la semaine ?
7. Les horaires et les espaces des écoles sont-ils adaptés aux rythmes sur l'année ?
8. Les horaires et espaces des accueils de loisirs sont-ils adaptés aux rythmes sur la journée ?
9. Les horaires et espaces des accueils de loisirs sont-ils adaptés aux rythmes sur la semaine ?
10. Les horaires et espaces des accueils de loisirs sont-ils adaptés aux rythmes sur l'année ?
11. Les horaires et pratiques des associations sont-ils adaptés aux rythmes sur la journée ?
12. Les horaires et pratiques des associations sont-ils adaptés aux rythmes sur la semaine ?
13. Les horaires et pratiques des associations sont-ils adaptés aux rythmes sur l'année ?

RYTHMES DE VIE : GESTION DES TRANSPORTS

1. Les horaires sont-ils adaptés en fonction de la durée des transports ?
2. Les transports sont-ils adaptés à la réalité géographique du territoire, des familles, des rythmes de vie ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : PLACE LAISSÉE AUX ENFANTS ET AUX JEUNES EN TANT QU'ACTEURS

1. Existe-t-il des outils et des moyens de consultation des enfants et des jeunes ?
2. L'enfant et le jeune peuvent-ils intégrer des instances de décisions politiques, associatives ?
3. Existe-t-il un animateur permanent de « la place de l'enfant » (type coordonnateur PEDT) ?
4. Existe-t-il une charte définissant la place des enfants et des jeunes sur le territoire ?

5. Existe-t-il une démarche, une procédure, une personne référente, garante de la prise en compte de la place des enfants et des jeunes dans les projets du territoire (tous projets confondus : urbanistiques, touristiques...)?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : INSTANCES POLITIQUES DÉDIÉES AUX ENFANTS ET AUX JEUNES

1. Existe-il une ou plusieurs instances politiques intégrant des enfants et des jeunes ?
2. Existe-t-il notamment : conseil de centre de loisirs / conseil d'école / conseil communal / conseil intercommunal ?
3. Des moyens sont-ils affectés à ces instances (humains, financiers, matériels) ?
4. Une part des décisions liées à la vie du territoire appartient-elle à l'enfant et au jeune ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : LIEUX D'INFORMATION ET D'ÉCOUTE

1. Existe-t-il des lieux d'écoute et d'information dédiés aux enfants et aux jeunes ?
2. Existe-t-il des outils et moyens de consultation des enfants et des jeunes ?
3. Ces lieux sont-ils animés par un professionnel ?
4. Ont-ils des horaires d'ouverture adaptés ?
5. Sont-ils fréquentés ?
6. Sont-ils ouverts à toutes les tranches d'âge (CM- pré-ados, ados, jeunes majeurs) ?
7. Sont-ils accessibles ?
8. Mobilisent-ils une information suffisante et adaptée aux attentes ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : PROJETS DE JEUNES

1. Existe-t-il des moyens humains et matériels dans l'accompagnement et la réalisation de projets de jeunes ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : OUVERTURE DU TERRITOIRE

1. Existe-t-il des projets et relations permettant l'ouverture du territoire et donc des enfants et des jeunes vers l'extérieur (jumelages, partenariat territoire rural/territoire urbain, coopération franco-espagnole, échanges de groupes de jeunes...)?
2. Est-ce que les acteurs éducatifs ont construit des partenariats avec d'autres acteurs extérieurs au territoire, proches ou éloignés ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : FORMATION À LA CITOYENNETÉ

1. Existe-t-il des temps de formation des délégués d'élèves ?
2. Existe-t-il des temps de formation des enfants et des jeunes lorsqu'ils ont d'autres fonctions électives ?

3. Existe-il des temps de formation d'animateurs autour de la relation interpersonnelle, l'écoute, la prise de parole, la dynamique de groupe ?

FORMATION ET QUALIFICATION DES ACTEURS : FORMATION INITIALE

1. Existe-t-il une stratégie de recrutement tenant compte de la plurivalence des formations initiales ?

2. La formation initiale en cours d'emploi est-elle une préoccupation ?

FORMATION ET QUALIFICATION DES ACTEURS : FORMATION CONTINUE

1. Un plan de formation des divers acteurs éducatifs est-il défini ?

2. Existe-t-il des formes d'école des parents ?

3. Existe-t-il des temps de formation d'élus ?

4. Existe-t-il des formations spécifiques pour les enseignants ?

5. Ces formations sont-elles partagées entre divers acteurs ?

6. Existe-t-il des temps d'information, de débat, de conférences ?

7. Existe-t-il des espaces de débat ?

OFFRE ÉDUCATIVE : ATTENTES DES FAMILLES

1. L'offre éducative permet-elle de répondre aux attentes des familles ?

2. Permet-elle de répondre à l'ensemble des tranches d'âges présentes sur le territoire ?

3. Les activités sont-elles réparties sur une amplitude horaire adaptée ?

OFFRE ÉDUCATIVE : COMPLÉMENTARITÉ

1. L'offre éducative est-elle réfléchie de manière concertée ?

2. Les activités sont-elles concurrentielles ?

3. Les activités sont-elles complémentaires ?

4. L'offre éducative fait-elle l'objet d'une communication partagée (plaquette, site) à l'échelle du territoire ?

5. L'offre éducative s'inscrit-elle dans une démarche de développement durable ?

OFFRE ÉDUCATIVE : VARIÉTÉ, DIVERSITÉ DE L'OFFRE

1. L'offre éducative permet-elle de répondre aux besoins physiologiques ?

2. L'offre éducative permet-elle de répondre aux besoins physiques ?

3. L'offre éducative permet-elle de répondre aux besoins affectifs ?

4. L'offre éducative permet-elle de répondre aux besoins de sécurité ?

5. L'offre éducative permet-elle de prendre en compte les rythmes individuels et collectifs ?

6. L'offre éducative permet-elle de développer la confiance en soi ?
7. L'offre éducative permet-elle d'apprendre à vivre ensemble ?
8. L'offre éducative favorise-t-elle l'expression ?
9. L'offre éducative stimule-t-elle l'engagement ?
10. L'offre éducative favorise-t-elle la découverte ?

OFFRE ÉDUCATIVE : ENVIRONNEMENT

1. Les activités favorisent-elle la connaissance de l'environnement ?
2. L'offre éducative est-elle tournée vers l'extérieur du territoire ?
3. Les activités favorisent-elles la rencontre intergénérationnelle ?

FINANCEMENTS : POLITIQUE TARIFAIRE

1. Existe-t-il une analyse des tarifs ?
2. Existe-t-il une analyse des coûts ?
3. Une répartition organisée des co-financements existe-t-elle ?
4. Existe-t-il un système organisé de facturation, de recouvrement ?
5. Existe-t-il une analyse de l'évolution des tarifs ?

FINANCEMENTS : POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

1. Les associations éducatives sont-elles subventionnées ?
2. Les associations éducatives sont-elles subventionnées par les municipalités ?
3. Les associations éducatives sont-elles subventionnées par la Communauté de communes ?
4. Existe-t-il des associations ayant une délégation de service public ?
5. Existe-t-il une convention ?
6. Les subventions non fléchées existent-elles en nombre important ?
7. Existe-t-il des personnels mis à disposition pour les associations par les collectivités ?
8. Existe-t-il du matériel mis à disposition par les collectivités (mutualisation éventuelle) ?

FINANCEMENTS : INVESTISSEMENTS

1. La collectivité investit-elle de manière conséquente et régulière dans le secteur éducatif ?

GESTION HUMAINE : STABILITÉ DES ÉQUIPES

1. Les taux de renouvellement des équipes sur plusieurs années permettent-ils de la stabilité ?
2. Favorisent-ils la continuité éducative ?
3. Permettent-ils un suivi cohérent ?

4. Favorisent-ils l'évolution des partenariats ?

GESTION HUMAINE : PROFESSIONNALISATION

1. La part du personnel ayant une formation professionnelle est-elle suffisante pour garantir le niveau qualitatif souhaitable ?

2. La part du personnel ayant un statut non précaire est-elle suffisante pour garantir le niveau qualitatif souhaitable ?

3. Existe-t-il un plan de formation ?

GESTION HUMAINE : ORGANIGRAMME

1. Existe-t-il des organigrammes du PEDT ?

2. Existe-t-il des organigrammes des structures de loisirs ?

3. Existe-t-il des organigrammes des associations éducatives ?

GESTION HUMAINE : BÉNÉVOLAT/ENGAGEMENT

1. Existe-t-il des bénévoles impliqués dans les actions en tant que parents ?

2. Existe-t-il des bénévoles impliqués dans les actions en tant que jeunes ?

3. Existe-t-il des bénévoles impliqués dans les actions en tant que bénévoles associatifs ?

4. Existe-t-il des bénévoles impliqués dans les actions dans les structures de loisirs ?

5. Existe-t-il des bénévoles impliqués dans les actions dans le milieu culturel ?

6. Existe-t-il des bénévoles impliqués dans les actions dans le milieu sportif ?

7. Y a-t-il des possibilités de formation pour les bénévoles ?

8. Le bénévolat fait-il l'objet d'un engagement écrit ?

GESTION HUMAINE : VALORISATION DES COMPÉTENCES (SUR LE TERRITOIRE ET AU DELÀ)

1. Existe-t-il des formes de partenariat contractualisées autour de compétences spécifiques (coopération avec brevet d'état, érudits locaux, structures à thèmes, bibliothèques, équipements culturel, sportif, touristique...) ?

2. Ces compétences sont-elles mobilisées sur plusieurs structures ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : ESPACES DÉDIÉS

1. Existe-t-il des lieux spécifiquement dédiés aux structures de loisirs, notamment pour les périodes de vacances ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : ESPACES PARTAGÉS

1. Existe-t-il des modalités de partage des espaces notamment sur la semaine scolaire ?

2. Ces modalités, sont-elles écrites ?

3. Ces modalités sont-elles l'objet d'une réflexion collective ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : SÉCURITÉ

1. Les locaux répondent-ils aux normes de sécurité ?
2. Sont-ils régulièrement inspectés par les commissions de sécurité ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : PROGRAMMATION

1. Une programmation de l'évolution du parc d'équipement (nouvelles classes, salles, structures enfance...) est-elle prévue ?
2. Les usagers et professionnels sont-ils consultés dans la mise en œuvre de la programmation ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : QUALITÉ DES ESPACES

1. Les espaces sont-ils suffisants en surface ?
2. Les points d'eau et sanitaires sont-ils suffisants et adaptés ?
3. Offrent-ils des possibilités de segmentation des effectifs ?
4. Offrent-ils des possibilités d'isolement ?
5. Offrent-ils diverses possibilités : motricité, repos, lecture, création plastique, développement de l'imaginaire. ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : URBANISME

1. Existe-t-il un schéma urbanistique de la place des enfants et des jeunes, des familles, du lien social (aménagement des aires de jeux, évolution des équipements dédiés, aménagements d'espaces informels, pistes cyclables, garages à vélo) ?

INFORMATION ET COMMUNICATION : OUTIL DE PRÉSENTATION

1. Existe-t-il un outil de présentation de l'offre éducative ?

INFORMATION ET COMMUNICATION : MOYENS ALLOUÉS

1. La part des budgets consacrée à l'information est-elle suffisante ?

INFORMATION ET COMMUNICATION : MODALITÉS DE DIFFUSION

1. Existe-t-il des supports d'information et de communication suffisants ?
2. Existe-t-il des supports d'information et de communication type plaquette, lettre, journal ?
3. Existe-t-il des supports d'information et de communication type site PEDT, blog, réseau social ?
4. Existe-t-il des supports d'information et de communication autres ?
5. Quelle est la fréquence de diffusion - hebdomadaire ?
6. Quelle est la fréquence de diffusion - mensuelle ?
7. Quelle est la fréquence de diffusion - trimestrielle ?
8. Quelle est la fréquence de diffusion - semestrielle ?
9. Quelle est la fréquence de diffusion - irrégulière sans calendrier précis ?

10. Ces outils sont-ils suffisamment adaptés à travers les fréquences de diffusion, les usages qui en sont fait ?
11. Existe-t-il de lieux d'information directe physique de proximité (guichet d'accueil, personnels d'accueil...) ?
12. Existe-t-il des enquêtes de satisfaction ?
13. Existe-t-il des systèmes de recueil de suggestions ?

INFORMATION ET COMMUNICATION : DIFFUSION DU PEDT

1. Le projet éducatif territorial est-il consultable ?
2. Le projet éducatif territorial est-il distribué ?
3. Le projet éducatif territorial est-il présent dans les structures ?
4. Existe-t-il des commissions extra-municipales ou communautaires ?
5. Existe-t-il des conseils consultatifs d'usagers ?

INFORMATION ET COMMUNICATION : RELATION MÉDIAS

1. Existe-t-il une stratégie de diffusion des projets et des actions, des réussites, auprès des médias ?
2. Existe-t-il un personnel référent chargé de la relation aux médias ?
3. Existe-t-il un administrateur de site ?

RÉFÉRENTIEL ENFANCE ET VACANCES RYTHMES DE VIE : PROJETS D'ENFANTS

1. L'organisation des vacances permet-elle l'expression de projets d'enfants ?
2. Des situations de sensibilisation et les moyens mis à disposition, permettent-ils de stimuler des projets d'enfants ?
3. L'organisation de la journée et de la semaine est pensée en fonction du rythme de la réalisation de ces projets d'enfants ?

RYTHMES DE VIE : DÉTENTE ET LOISIRS INFORMELS

1. Des temps et des espaces sans adultes sont pensés et organisés ?
2. Le repos, la sieste, la contemplation, les temps de conversations dans le groupe sont pleinement intégrés au projet ?
3. Les nuitées, le sommeil s'inscrivent dans des relations contractualisées

RYTHMES DE VIE : HYGIÈNE, PLEIN AIR ET SENSATIONS

1. Les activités de plein air permettant de générer des fatigues et des récupérations sont-elles privilégiées (mer, montagne) ?
2. La mise en place d'un rythme d'hygiène journalière est-elle marquée (heure de repas, lavage des mains, hygiène des dents, heures de sommeil, relaxation) ?

3. Les activités permettant de découvrir son corps, ses sens dans des conditions émotionnelles marquantes, sont-elles organisées ? (respiration, apprentissage d'activités à risques dans des contextes nouveaux) ?

ESPACE ET AMÉNAGEMENTS : SORTIR DU TERRITOIRE

1. Un programme de séjours extérieurs est-il organisé ?
2. Des destinations mer, montagne, étranger, festivals sont-elles régulièrement privilégiées ?
3. Des liens contractuels existent-ils avec des sites d'accueil, d'hébergement, de camping en dehors du territoire ?

ESPACE ET AMÉNAGEMENTS : OUVERTURE AU TERRITOIRE

1. Des espaces thématiques spécifiques au territoire sont-ils investis (patrimoine naturel ou historique) ?
2. Certains espaces du territoire sont-ils l'objet d'un projet d'appropriation durable (village de cabanes, écoconstruction, chantier de fouilles) ?
3. Des liens contractuels sont-ils passés avec les équipements thématiques du territoire (piscine, centre équestre, ferme pédagogique) ?

ESPACES ET AMÉNAGEMENTS : ESPACES LIBRES

1. Des espaces thématiques aménagés sont-ils mis à disposition à l'intérieur de la structure (ateliers scientifiques, plastique, musicaux, lecture, audio-visuel, improvisation théâtrale, cuisine) ?
2. Existe-t-il des espaces libres et sont-ils ouverts en dehors de toute organisation d'adultes (terrains de jeux, terrains sportifs, terrains d'aventure) ?
3. Des équipements sont-ils ouverts à l'accès libre ou réglementé (piscine, espaces sportifs aménagés intérieurs ou extérieurs) ?

ATTITUDES ÉDUCATIVES : STIMULATION DE LA CURIOSITÉ

1. Les compétences dans l'équipe permettent-elles de stimuler la curiosité (théâtre, musique, sports) ?
2. La valorisation des idées, des envies, est-elle un matériau d'animation ?
3. L'animateur est-il en capacité d'ouvrir les enfants à d'autres plaisirs que ceux d'une consommation activiste ?

ATTITUDES ÉDUCATIVES : IMPULSION ET GESTION DE PROJETS D'ENFANTS

1. La prise en compte de l'expression des enfants est-elle privilégiée ?
2. L'accompagnement de projets d'enfants est-il une compétence appropriée par l'équipe ?
3. L'équilibre entre soutien et retrait de l'adulte dans la mise en œuvre du projet est-elle intégrée ?

ATTITUDES ÉDUCATIVES : ANIMATION DE LA VIE DE GROUPE

1. L'apprentissage de la coopération, du dialogue est-il privilégié ?
2. L'organisation de la vie matérielle est-elle construite avec les enfants ?
3. La régulation des tensions est-elle prévue ?

SITUATIONS PROPOSÉES : DÉCOUVERTES INTERNES

1. Existe-t-il une offre d'ateliers créatifs, artistiques, sportifs proposés par les associations et les services de manière coordonnée ?
2. Existe-t-il des stages mis en œuvre à partir des ressources et des partenariats territoriaux ?
3. Des activités sont-elles mises en œuvre à partir de projets d'enfants, des "aventures exploratrices" du territoire ?

SITUATIONS PROPOSÉES : DÉCOUVERTES EXTERNES

1. Des séjours de dépaysement sont-ils organisés sur des sites adaptés au loisir et à la découverte ?
2. Des stages culturels et/ou sportifs sont-ils organisés en partenariat avec les associations du territoire sur des sites tiers ?
3. Des projets sont-ils accompagnés sur des équipées aventureuses (itinérances en vélo, randonnées en montagne, théâtre à cheval, nuitées à la ferme) ?

SITUATIONS PROPOSÉES : ECHANGES, OUVERTURE À LA DIVERSITÉ

1. Les enfants du territoire vont-ils à la rencontre d'autres enfants sur d'autres territoires ?
2. Des enfants "ambassadeurs" font-ils découvrir leur territoire à d'autres enfants ?
3. Les enfants vont-ils à la rencontre d'expériences originales (festivals, chantiers de fouilles, séjours à l'étranger) ?

LIEN AUX PARENTS : CONFIANCE ET VALORISATION

1. Les parents sont-ils sollicités sur des réunions de préparation ou de bilans d'opérations ?
2. Existe-t-il des outils audio-visuels permettant de valoriser les réalisations des enfants ?
3. Des situations conviviales de restitution sont-elles organisées pour les parents (spectacles, soirées repas) ?

LIEN AUX PARENTS : MOBILITÉ ET INTENDANCE

1. Les parents sont-ils sollicités sur des logiques de déplacements d'enfants (co-voiturage, accompagnement dans les bus) ?
2. Les parents donnent-ils des coups de mains sur des installations matérielles ?
3. Les parents participent-ils à la gestion de repas (courses, confection) ?

LIEN AUX PARENTS : LOISIRS EN FAMILLE

1. Existe-t-il des situations d'ateliers, de sorties, de séjours, proposées en famille ?
2. Des parents, porteurs de compétences spécifiques participent-ils à la mise en œuvre d'animations ?
3. Des situations de rencontres culturelles entre familles sont-elles organisées ?

LIEN A L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE : GESTION DES ESPACES SCOLAIRES

1. Les actions de loisirs de vacances sont-elles organisées en dehors des locaux scolaires ?
2. Si l'accueil est implanté dans les locaux scolaires, les sorties et séjours sont-ils privilégiés ?
3. Si l'accueil est organisé dans l'école, un réaménagement des espaces est-il adapté à une situation de loisirs de vacances ?
4. Une procédure concertée avec l'équipe enseignante est-elle mise en place pour s'approprier puis restituer dans les meilleures conditions les locaux et matériels scolaires ?

LIEN A L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE : CONCERTATION, VALORISATION DE LA COMPLÉMENTARITÉ

1. Les enseignants facilitent-ils la circulation des programmes de vacances ?
2. Les programmes des petites vacances font-ils l'objet d'une concertation avec les enseignants dans un souci de complémentarité ?
3. Les expériences remarquables des vacances sont-elles communiquées aux enseignants ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : NATURE ET DÉCOUVERTE

1. Des opérations de découverte et de préservation du milieu naturel sont-elles programmées ?
2. L'impact environnemental des opérations d'animation est-il chiffré et sa limitation est-elle recherchée avec les enfants ?
3. Les moyens de locomotion en milieu naturel privilégient-ils la marche et le vélo ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : ATELIERS STAGES ET SÉJOURS ÉCORESPONSABLES

1. La gestion du tri des déchets est-elle prise en compte ?
2. Les économies d'énergie sont-elles recherchées, avec les enfants, sur l'ensemble des opérations ?
3. La gestion de l'eau et des filières alimentaires sont-elles organisées avec les enfants ?

CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : ENFANCE ET SOLIDARITÉ

1. La tarification des offres est-elle fondée sur les ressources des foyers ?
2. Des coopérations avec des ONG liées à la prise en compte de foyers sans ressources ou d'échange nord/sud sont-elles mises en œuvre ?

3. Des coopérations avec des institutions ou des associations prenant en compte les loisirs d'enfants en situation de handicap sont-elles mises en œuvre ?

PARTENARIAT : LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : COMPÉTENCES THÉMATIQUES DU TERRITOIRE

1. Les ressources matérielles et humaines des associations sont-elles sollicitées ou prises en compte sur des projets vacances ?
2. Des opérations contractuelles sont-elles portées en partenariat entre associations et structures de loisirs ?
3. Des compétences individuelles (ressources locales, artistes) du territoire sont-elles mises à contribution ?

PARTENARIAT : LIEN AUX RESSOURCES LOCALES : PATRIMOINE, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

1. Les ressources naturelles du territoire sont-elles mises à profit ?
2. Le patrimoine architectural, économique, historique est-il pris en compte ?
3. Des partenariats sont-ils mis en œuvre sur les infrastructures patrimoniales, sportives et touristiques ?

FORMATION ET QUALIFICATION DES ACTEURS : FORMATION DES JEUNES

1. L'intégration de jeunes (16-17 ans) en expérience "aide animateurs" est-elle prévue ?
2. Des bourses BAFA et l'accompagnement de stagiaires sont-ils effectifs ?
3. Des offres de services ou de témoignages émanant du secteur jeunesse sont-ils pris en compte ?

FORMATION ET QUALIFICATION DES ACTEURS : FORMATION ACTION

1. Des opérations partenariales avec des associations sont-elles organisées pour favoriser l'échange de pratiques et de compétences entre animateurs et éducateurs bénévoles ou professionnels ?
2. Des animateurs renforcent-ils progressivement leurs compétences sur des techniques de loisirs spécifiques sportifs ou culturels ?
3. Des animateurs sont-ils spécifiquement formés sur des dispositifs d'échange culturels internationaux ?

FORMATION ET QUALIFICATION DES ACTEURS : FORMATION SPÉCIFIQUE VACANCES

1. Des animateurs sont-ils spécifiquement formés à l'économat ?
2. La formation à l'émergence et l'accompagnement de projets d'enfants est-elle favorisée ?
3. La formation aux premiers secours est-elle régulièrement organisée et approfondie ?
4. La compétence "surveillant de baignade" existe-t-elle sur le territoire ?

INFORMATION ET COMMUNICATION : EFFORT DE PROGRAMMATION

1. La programmation des opérations est-elle suffisamment pensée en amont pour faciliter les préparations ?
2. La programmation permet-elle le développement de partenariats ?
3. La diffusion des offres vers les familles est-elle organisée dans des délais facilitant le positionnement parental et celui des enfants ?

INFORMATION ET COMMUNICATION : EFFORT DE COMMUNICATION

1. L'originalité des offres est-elle suffisamment stimulante ?
2. La diversité des offres permet-elle de prendre en compte l'ensemble des publics enfance ?
3. La qualité éducative (formation des équipes, enjeux éducatifs) est-elle mise en évidence dans les supports de communication ?

INFORMATION ET COMMUNICATION : LA DIFFUSION D'UNE TRACE AUDIOVISUELLE DES OPÉRATIONS EST PRÉVUE

1. La diffusion d'une trace (écrite, audiovisuelle, ...) des opérations est-elle prévue ?
2. Existe-t-il une mise en mémoire de l'organisation des opérations ?
3. Le partenariat avec les médias est-il organisé par une personne référente ?